

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1031

23 avril 2012

### SOMMAIRE

<b>Advertizing &amp; Business Consulting ABC</b>		<b>Timeplus S. à r. l.</b>	<b>49479</b>
.....	<b>49477</b>	<b>Top Toiture S.à.r.l.</b>	<b>49481</b>
<b>AREA Commercial Finance Group S.A.</b>		<b>Tottenham Hale S. à r. l.</b>	<b>49482</b>
.....	<b>49477</b>	<b>Transalliance Europe</b>	<b>49485</b>
<b>Arena Investments S.A.</b>	<b>49486</b>	<b>Transocean Properties S.A.</b>	<b>49488</b>
<b>AYYILDIZ SARL</b>	<b>49478</b>	<b>Treveria Eleven S.à r.l.</b>	<b>49482</b>
<b>Business Solutions Builders (Luxembourg)</b>		<b>Treveria Fifteen S.à r.l.</b>	<b>49483</b>
.....	<b>49478</b>	<b>Treveria Five S.à r.l.</b>	<b>49483</b>
<b>Capital Street S.A.</b>	<b>49481</b>	<b>Treveria Forty-Five S.à r.l.</b>	<b>49484</b>
<b>D-Days S.A.</b>	<b>49478</b>	<b>Treveria Forty-Four S.à r.l.</b>	<b>49484</b>
<b>EOF Soparfi B S.à r.l.</b>	<b>49478</b>	<b>Treveria Forty-One S.à r.l.</b>	<b>49484</b>
<b>EOF Soparfi C S.à r.l.</b>	<b>49479</b>	<b>Treveria Forty S.à r.l.</b>	<b>49483</b>
<b>Gilmour Holdings S.à r.l.</b>	<b>49442</b>	<b>Treveria Forty-Three S.à r.l.</b>	<b>49484</b>
<b>Global Returns Fund</b>	<b>49481</b>	<b>Treveria Forty-Two S.à r.l.</b>	<b>49485</b>
<b>Jacana S.A.</b>	<b>49488</b>	<b>Treveria Four S.à r.l.</b>	<b>49485</b>
<b>Konkal S.C.I.</b>	<b>49488</b>	<b>Treveria Fourteen S.à r.l.</b>	<b>49485</b>
<b>Lux Relais Sarl</b>	<b>49482</b>	<b>Treveria Nine S.à r.l.</b>	<b>49486</b>
<b>NepaliMed Luxembourg</b>	<b>49478</b>	<b>Treveria Nineteen S.à r.l.</b>	<b>49486</b>
<b>Prognos-Impuls-Activa S.à r.l.</b>	<b>49480</b>	<b>Treveria One S.à r.l.</b>	<b>49486</b>
<b>RECAP I S.à.r.l.</b>	<b>49479</b>	<b>Treveria Seven S.à r.l.</b>	<b>49487</b>
<b>Rodrigues S.à r.l.</b>	<b>49487</b>	<b>Valcopar S.A.</b>	<b>49477</b>
<b>RSF Europe</b>	<b>49480</b>	<b>Vitruvian I Luxembourg S.à r.l.</b>	<b>49483</b>
<b>Shared Services S.A.</b>	<b>49487</b>	<b>Zirkem S.A.</b>	<b>49488</b>
<b>STY Eau du Paradis Lux S.A.</b>	<b>49481</b>		
<b>The Precious Minerals &amp; Energy Company</b>			
.....	<b>49482</b>		

**Gilmour Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.249.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of March,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Gilmour Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (the RCS) under the number B 167.249, and having a share capital of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-) (the Company). The Company has been incorporated on February 17, 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended.

There appeared:

1. WESTPORT INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 155.231, and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-),

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 8, 2012; and

2. FREP Holdings Canada I LP, a limited partnership established under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at 1100-10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta, Canada T5J 2B3,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 8, 2011,

(hereinafter collectively the Shareholders).

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have unanimously requested the undersigned notary to record the following:

I. That four hundred eighty (480) shares of the Company having a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) per share, representing the entirety of the voting share capital of the Company of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand Pounds Sterling (GBP 1,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-), represented by four hundred eighty (480) shares of the Company having a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) per share to thirteen thousand Pounds Sterling (GBP 13,000.-), by way of the creation and issuance of forty (40) new shares of the Company having a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares;

3. Subscription to and payment of the share capital increase as described in item 2. above by way of a payment in cash;

4. Creation of classes of ordinary shares and preference shares and reclassification of all of the shares issued in the share capital of the Company (the Reclassification);

5. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase and the Reclassification adopted under items 2. and 4. above;

6. Full restatement of the Articles;

7. (i) Appointment, for an unlimited period of time and effective as of the date of the Meeting, of Micheal Dal Bello and Justyna Bielaski as Sub-Class 1 managers of the Company; and (ii) designation of the current managers of the Company, Mr. Michael Kidd and Mr. Eric Lechat as Sub-Class 2 Managers of the Company;

8. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each acting individually, acting under his/her/its sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares and the subsequent Reclassification in the register of shareholders of the Company; and

9. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance to the Meeting.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of one thousand Pounds Sterling (GBP 1,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-), represented by four hundred eighty (480) shares of the Company having a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) per share to thirteen thousand Pounds Sterling (GBP 13,000.-), by way of the creation and issuance of forty (40) new shares of the Company having a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

*Subscriptions - Payments*

WESTPORT INVESTMENTS S.à r.l., prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to forty (40) new shares and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand Pounds Sterling (GBP 1,000.-) which is evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate (certificat de blocage) and which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to create the following classes of shares and preference shares and to proceed to the Reclassification as follows:

- four hundred eighty (480) shares reclassified into four hundred thirty-two (432) sub-class A1 shares and forty-eight (48) sub-class A2 shares; and
  - forty (40) shares reclassified into forty (40) preference shares;
- having a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) per share.

The Meeting acknowledges that the shareholding in the Company is henceforth as follows:

Name of the Shareholders	Number and classes of shares held
FREP Holdings Canada I LP . . . . .	432 sub-class A1 shares
WESTPORT INVESTMENTS S.à r.l. . . . .	48 sub-class A2 shares; and 40 preference shares.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, and resolves that such article shall have the wording as per article 6 of the amended and restated Articles as adopted under the sixth resolution below.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to fully restate the Articles which shall therefore be read as follows:

**Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Advisor	means Hospitality Services.
Affiliate	means, with respect to any Person, another Person who, directly or indirectly, (i) Controls the first Person, (ii) is Controlled by the first Person, or (iii) is under common Control with the first Person.
AIMCO Group	means FREP Holdings Canada I LP (a Canadian Limited Partnership), FREP Holdings I GP Limited (formerly 1531008 Alberta Limited) (an Alberta limited liability corporation and the general partner means FREP Holdings Canada I LP (a Canadian Limited Partnership), FREP Holdings I GP Limited (formerly 1531008 Alberta Limited) (an Alberta limited liability corporation and the general partner
Appraisal Date	has the meaning given to it in Article 12.1.

Appraised Value	means the value determined by agreement between the Shareholders or, failing such agreement, as determined by Qualified Appraisers in accordance with Article 12.
Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Available Amount	shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.
Board	means the board of managers of the Company.
Business	means the business of acquiring, owning and investing in hotels (whether directly or indirectly through the Subsidiaries in each case) in the United Kingdom.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually opened for business in the City of London and the City of Luxembourg.
Buy Sell Closing Date	has the meaning given to it in Article 9.5.
Buy-Sell Option	has the meaning given to it in Article 9.1.
Cancellation Value Per Share	shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such class of Shares.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Class A Shares	means the class A ordinary shares and any sub-class that may be created from time to time within the Class A Shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) each and Class A Share means any of them.
Class B Shares	means the class B ordinary shares and any sub-class that may be created from time to time within the Class B Shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) each and Class B Share means any of them.
Class C Shares	means the class C ordinary shares and any sub-class that may be created from time to time within the Class C Shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) each and Class C Share means any of them.
Class D Shares	means the class D ordinary shares and any sub-class that may be created from time to time within the Class D Shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) each and Class D Share means any of them.
Class E Shares	means the class E ordinary shares and any sub-class that may be created from time to time within the Class E Shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) each and Class E Share means any of them.
Class F Shares	means the class F ordinary shares and any sub-class that may be created from time to time within the Class F Shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) each and Class F Share means any of them.
Class G Shares	means the class G ordinary shares and any sub-class that may be created from time to time within the Class G Shares in registered form in the share capital of the

	Company having a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) each and Class G Share means any of them.
Class H Shares	means the class H ordinary shares and any sub-class that may be created from time to time within the Class H Shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) each and Class H Share means any of them.
Class I Shares	means the class I ordinary shares and any sub-class that may be created from time to time within the Class I Shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) each and Class I Share means any of them.
Company	means Gilmour Holdings S.à r.l.
Control	means the ability or right, directly or indirectly, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise (including being the partner of a partnership having the right to manage the affairs of that partnership) of any Person (i) to direct or cause the direction of the management and policies of another Person to be conducted in accordance with the wishes of the first Person, (ii) to exercise more than 50 per cent. of the votes generally exercisable at general meetings of another Person, or (iii) in the case of a partnership (other than a partnership having one partner with the right to manage the affairs of the partnership), to receive a share of more than one-half of the assets or income of that partnership.
Default	means a Sub-Class 1 Default or a Sub-Class 2 Default, as the context requires.
Default Loan	has the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.
Deposit	has the meaning given to it in Article 9.4.
Election Notice	has the meaning given to it in Article 9.4.
Emergency Expenditure	has the meaning given to it in each of the Hotel Advisory Services Agreements.
Encumbrance	means any mortgage, charge (fixed or floating), pledge, lien, hypothecation, trust, right of set off or other third party right or interest (legal or equitable), including any right of pre-emption assignment by way of security, reservation of title or any other security interest of any kind so created or arising or any other agreement or arrangement (including, without limitation, a sale and repurchase arrangement) having similar effect.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Group	means the Company and all of the Subsidiaries from time to time.
Group Company	means any member of the Group.
Hospitality Services	means Hospitality Services S.À R.L., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under B 99.305.
Hotel Advisory Services Agreements	means any hotel advisory services agreements entered into between the Company's UK subsidiaries and the Advisor from time to time.
Initiating Notice	has the meaning given to it in Article 9.1.
Insolvency Event	means, in respect of a Shareholder: (a) an order being made or a resolution is passed for its winding up; (b) the appointment of a provisional liquidator or manager being made in respect of it; (c) an administration order being made or an administrator being appointed in respect of it; (d) any other event pursuant to the Shareholders' Agreement;(if any) or (e) any event analogous to the above in any jurisdiction occurring in respect of it.
Insolvent Shareholder	has the meaning given to it in Article 11.1.
Interests	means all Shares in issue from time to time and all rights in respect of any Shareholder Loans outstanding from time to time.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Legal Reserve	has the meaning given to it in Article 27.
Major Dispute	means the failure of the Board to agree upon or approve any matter set out in Article 21 which failure to agree has continued for a period of thirty (30) days after written notice thereof has been given by a Manager to the other Managers.
Managers	means the Sub-Class 1 Managers and Sub-Class 2 Managers and Manager means any of them.

Non-Discretionary Expenditure	has the meaning given to it in each of the Hotel Advisory Services Agreements.
Ordinary Shares	means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares.
Other Shareholder(s)	means, as to a Shareholder, any other Shareholder.
Permitted Shareholder Transfer	has the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.
Person	means any individual, partnership, corporation, limited liability company or partnership, unincorporated organisation or association, trust (including the trustees thereof in their capacity as such) or other entity.
Preference Shares	means the preference shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) and Preference Share means any of them.
Property	means any real property and/or leasehold property and/or shares or interests in bodies corporate or other entities through which such assets are held.
Qualified Appraiser	means a certified member of RICS with a national practice who has at least ten (10) years' standing and established experience in appraising hotel properties of the same type and in the same geographic area as the Properties.
RICS	means the Royal Institute of Chartered Surveyors.
Recipient	has the meaning given to it in Article 9.1.
Resident Managers	means the Managers who are Luxembourg resident.
Server	has the meaning given to it in Article 9.1.
Shareholders	means the Sub-Class Shareholders and the Sub-Class 2 Shareholders and Shareholder means any of them.
Shareholders' Agreement	means any shareholders' agreement that may be entered into by and between the Company and the Shareholders (from time to time).
Shareholders Circular Resolutions	has the meaning given to it in Article 15.
Shareholder Loan	means any loan agreement that may be entered into by and between the Company and any Shareholder or its Affiliate from time to time;
Shares	means the Ordinary Shares and the Preference Shares and Share means any of them.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.
Sub-Class 1 Default	means: (a) a material breach by the Sub-Class 1 Shareholder(s) of any of the material terms, conditions or covenants of the Shareholders' Agreement to be performed or observed by it; (b) fraud, gross negligence or wilful misconduct by the Sub-Class 1 Shareholder(s); or (c) a failed contribution by the Sub-Class 1 Shareholder(s) funded by the Sub-Class 2 Shareholder(s) pursuant to the Shareholders' Agreement (if any).
Sub-Class 2 Default	means: (a) an Advisor Default in accordance with the terms of the Supervisory Agreement (if any); (b) an Advisor Default in accordance with the terms of any of the Hotel Advisory Services Agreements (if any) provided that if the Owner (as therein defined) has exercised its rights under the relevant Hotel Advisory Services Agreements (if any) to terminate only the Major Refurbishment Management Services (as therein defined) then such shall from such time cease to be an Advisor Default under the terms of the Shareholders Agreement (if any) and this definition; (c) a material breach by the Sub-Class 2 Shareholder of any of the material terms, conditions or covenants of the Shareholders' Agreement (if any) to be performed or observed by it; (d) fraud, gross negligence or wilful misconduct by the Sub-Class 2 Shareholder; (e) a failed contribution by the Sub-Class 2 Shareholder(s) funded by the Sub-Class 1 Shareholder(s) pursuant to the Shareholders' Agreement (if any); or (f) any other default mentioned in the Shareholders Agreement (if any).

Sub-Class 1 Managers	means the Managers proposed by the Sub-Class 1 Shareholder(s) for appointment by the General Meeting and holding office for the time being and Sub-Class 1 Manager means any of them.
Sub-Class 2 Managers	means the Managers proposed by the Sub-Class 2 Shareholder(s) for appointment by the General Meeting and holding office for the time being and Sub-Class 2 Manager means any of them.
Sub-Class 1 Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Sub-Class 1 Shares from time to time and Sub-Class 1 Shareholder means any of them.
Sub-Class 2 Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Sub-Class 2 Shares and the Preference Shares from time to time and Sub-Class 2 Shareholder means any of them.
Sub-Class 1 Shares	means the Sub-Class A1 Shares, Sub-Class B1 Shares, Sub-Class C1 Shares, Sub-Class D1 Shares, Sub-Class E1 Shares, Sub-Class F1 Shares, Sub-Class G1 Shares, Sub-Class H1 Shares and Sub-Class I1 Shares, as further described in Article 6.1, having a par value of twenty-five Pound Sterling (GBP 25.-) each, designated Sub-Class 1 Share in the share capital of the Company and having the rights set out in the Articles.
Sub-Class 2 Shares	means the Sub-Class A2 Shares, Sub-Class B2 Shares, Sub-Class C2 Shares, Sub-Class D2 Shares, Sub-Class E2 Shares, Sub-Class F2 Shares, Sub-Class G2 Shares, Sub-Class H1 Shares and Sub-Class I2 Shares, as further described in Article 6, having a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) each, designated Sub-Class 2 Share in the share capital of the Company and having the rights set out in the Articles.
Subsidiary	means any subsidiary of the Company.
Supervisory Agreement	means any supervisory agreement that may be entered into by and between the Company and the Advisor from time to time.
Total Cancellation Amount	means the amount determined by the sole manager or the Board (as the case may be) approved by the General Meeting on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
Transferee	has the meaning given to it in Article 9.4.
Transferor	has the meaning given to it in Article 9.4.
Valuation Amount	has the meaning given to it in Article 9.2 (a) (i).
Valuation Notice	has the meaning given to it in Article 9.2 (a).
Westport Group	means the WESTPORT INVESTMENTS S.à r.l.; a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under B 155.231 and all its Affiliates from time to time.
Westport Shareholder's Family	means Majid Mangalji, his parents, spouse, children and siblings and his siblings' spouses and children.

## **Art. 2. Form and Name.**

2.1 The name of the Company is "Gilmour Holdings S.à r.l.". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

2.2 The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one Shareholder.

## **Art. 3. Corporate Objects.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

3.3 The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other companies or entities it deems fit.

3.4 The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person.

For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.5 The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

3.6 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.7 The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.**

5.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board.

5.2 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 6. Share Capital.**

6.1 The capital is set at thirteen thousand Pounds Sterling (GBP 13,000.-), divided into five hundred twenty (520) Shares, having a par value of twenty five Pounds Sterling (GBP 25.-) each, divided into:

- four hundred eighty (480) Class A Shares divided into four hundred thirtytwo (432) Sub-Class A1 Shares and forty-eight (48) Sub-Class A2 Shares all subscribed and fully paid up; and
- forty (40) Preference Shares, all subscribed and fully paid up.

Class B Shares divided into Sub-Class B1 Shares and Sub-Class B2 Shares, Class C Shares divided into Sub-Class C1 Shares and Sub-Class C2 Shares, Class D Shares divided into Sub-Class D1 Shares and Sub-Class D2 Shares, Class E Shares divided into Sub-Class E1 Shares and Sub-Class E2 Shares, Class F Shares divided into Sub-Class F1 Shares and Sub-Class F2 Shares, Class G Shares divided into Sub-Class G1 Shares and Sub-Class G2 Shares, Class H Shares divided into Sub-Class H1 Shares and Sub-Class H2 Shares and Class I Shares divided into Sub-Class I1 Shares and Sub-Class I2 Shares may be created in the share capital of the Company from time to time with such rights and obligations set forth in the Articles.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Shareholders Agreement (if any), the Articles or by the Law.

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- i) Class I Shares;
- ii) Class H Shares;
- iii) Class G Shares;
- iv) Class F Shares;
- v) Class E Shares;
- vi) Class D Shares;
- vii) Class C Shares; and
- viii) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of any class of Shares (in the order provided for above), each such class of Shares entitles the holder(s) thereof (pro rata to its/their holding in such class of



Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board and approved by the General Meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class of Shares held by them and cancelled.

6.2 The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in Article 15 below.

6.3 Any share premium paid in respect of any Sub-Class 1 Shares upon their issuance shall be allocated to the sub-class 1 share premium reserve account (the Sub-Class 1 Share Premium Reserve Account) of the Company. Any share premium paid in respect of any Sub-Class A2 Shares upon their issuance shall be allocated to the subclass 2 share premium reserve account (the Sub-Class 2 Share Premium Reserve Account) of the Company. Any share premium paid in respect of any Preference Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the Preference Share Premium Reserve Account) of the Company.

6.4 The Sub-Class 1 Share Premium Reserve Account, the Sub-Class 2 Share Premium Reserve Account and the Preference Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of the relevant Sub-Class 1 Shares, Sub-Class 2 Shares and Preference Shares, respectively, subject to the Articles and the Shareholders' Agreement (if any).

6.5 The Sub-Class 1 Share Premium Reserve Account shall be distributable exclusively on a pro rata basis among the Sub-Class 1 Shareholder(s). The Sub-Class 2 Share Premium Reserve Account shall be distributable exclusively on a pro rata basis among the Sub-Class 2 Shareholder(s). The Preference Share Premium Reserve Account shall be distributable exclusively on a pro rata basis among the Sub-Class 2 Shareholder(s).

#### **Art. 7. Shares.**

7.1 All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

7.2 A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfers/subscriptions. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

7.3 Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers.

7.4 The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

7.5 The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose and if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

#### **Art. 8. Transfer of Shares.**

8.1 Neither Shareholder shall transfer, sell, assign, renounce or otherwise create or dispose of any interest or Encumbrance in or over any of its Interests except as permitted by this Article 8 or with the prior written consent of the Other Shareholder(s).

8.2 Notwithstanding any provision in the Shareholders' Agreement (if any) to the contrary, a Sub-Class 2 Shareholder may transfer the whole or part of its legal and beneficial interest in its Interests to any member of the Westport Group or any member of the Westport Shareholder's Family (or to the trustees of any trust of which they are the only beneficiaries or any company owned exclusively by them), subject to an undertaking to procure that such Interests are re-transferred to it or another member of the Westport Group or Westport Shareholder's Family immediately prior to such transferee ceasing to be a member of (or, in the case of trustees, connected exclusively to) the Westport Group or Westport Shareholder's Family provided that there shall be no more than two (2) Sub-Class 2 Shareholders at any one time.

8.3 Notwithstanding any provision of the Shareholders' Agreement (if any) to the contrary a Sub-Class 1 Shareholder may transfer any part or parts of its legal and beneficial interest in its Interests to any member of the AIMCO Group subject to undertaking to procure that such Interests are re-transferred to it or to another member of the AIMCO Group immediately prior to such transferee ceasing to be a member of the AIMCO Group provided that there shall be no more than two (2) Sub-Class 1 Shareholders at any one time.

8.4 Each of the Shareholders undertakes to the Other Shareholder(s) to vote in favour of any resolution to approve any Share transfers permitted by the Shareholders' Agreement (if any) and/or the Articles.

8.5 Notwithstanding anything to the contrary, any transfer of Shares to non-Shareholders is further subject to the prior approval of Shareholders together holding not less than seventy-five (75) per cent of the share capital of the Company for the purpose of article 189 of the Law.

8.6 The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons

holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

8.7 The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

#### **Art. 9. Buy/Sell.**

9.1 The Managers shall work in good faith to avoid a Major Dispute. At any time prior to the third anniversary of the date of adoption of these Articles and if but only if there is a Major Dispute OTHER THAN in relation to:

- (a) the disposal of either the Hyde Park property and/or the Ealing property; or
- (b) the approval of an annual operating plan,

either Shareholder (the Server), provided that (i) it is not at that time in Default; and (ii) it has not suffered an Insolvency Event, shall be entitled to serve upon the other (the Recipient) a notice (an Initiating Notice) setting forth a statement of intent to invoke its rights under this Article 9 (the Buy-Sell Option). Once an Initiating Notice is given then the Appraised Value of the Subsidiaries shall be determined as provided in Article 12.1.

9.2 No later than twenty (20) days after the determination of the Appraised Value of the Subsidiaries, the Server shall either:

- (a) deliver an additional written notice (a Valuation Notice) to the Recipient stating:

- (i) the aggregate amount (the Valuation Amount) which the Server would be willing to pay for the Subsidiaries as of the Buy-Sell Closing Date and assuming no contributions or distributions from the Subsidiaries between the date of the Valuation Notice and the Buy-Sell Closing Date, which Valuation Amount may not be less than but may be more than the Appraised Value of the Subsidiaries (and if any contributions or distributions occur, then the amount paid on the Buy-Sell Closing Date will be appropriately adjusted); and

- (ii) an estimate of the amounts that would be received by the Server and the Recipient, respectively, pursuant to Article 9.3 below and taking into account the payment by the Company or, indirectly, any nominee, of any applicable transfer taxes, document stamps, or similar fees that will be incurred due to the closing under the Buy-Sell Option; or

- (b) deliver an additional written notice to the Recipient stating that the Server is withdrawing such Initiating Notice and rescinding the exercise of the Buy-Sell Option. If within twenty (20) days after the Appraised Value of the Subsidiaries has been determined no Valuation Notice is given by the Server to the Recipient then the Server shall be deemed to have withdrawn such Initiating Notice and the exercise of the Buy-Sell Option shall be treated as rescinded.

9.3 After receipt of a Valuation Notice, the Recipient shall elect to either:

- (a) sell its Interests to the Server for an amount equal to the amount the Recipient would have been entitled to receive if the Subsidiaries had been sold for the Valuation Amount on the Buy-Sell Closing Date (as defined below) and the Company had been liquidated and distributed the net proceeds of the sale of the Subsidiaries and all other assets to the Shareholders pursuant to the Shareholders' Agreement (if any) (assuming for these purposes no liquidation expenses or contingent liabilities of the Company); or

- (b) purchase the Interests of the Server for an amount equal to the amount the Server would have been entitled to receive if the Subsidiaries had been sold for the Valuation Amount on the Buy-Sell Closing Date and the Company had been liquidated and distributed the net proceeds of the sale of the Subsidiaries and all other assets to the Shareholders pursuant to the Shareholders' Agreement (if any) (assuming for these purposes no liquidation expenses or contingent liabilities of the Company).

9.4 If the Buy-Sell Option is exercised, then the Recipient shall have sixty (60) days after the Valuation Notice in which to exercise either of its options in Article 9.3 by giving written notice of its election (an Election Notice) to the Server. If the Recipient does not deliver an Election Notice within said period, then the Recipient shall be deemed to have elected to sell its Interests to the Server. Within three (3) Business Days after an election has been made under Article 9.3 (whether deemed or otherwise), the acquiring Shareholder (the Transferee) shall deposit with an escrow agent selected by the selling Shareholder (the Transferor) and reasonably acceptable to the Transferee an earnest money deposit (the Deposit) in an amount equal to ten (10) per cent. of the amount the Transferor is entitled to receive for its Interests under Article 9.3, which deposit will be applied to the purchase price at the closing. Only contemporaneously with the closing under Article 9.5 below the Transferee may assign its right to acquire the Interests of the Transferor to another party designated by the Transferee so long as the Transferee remains liable for such purchase.

9.5 The closing of an acquisition of Interests pursuant to Article 9.4 shall be held at the registered office of the Company on a mutually acceptable date (the Buy-Sell Closing Date) not later than thirty (30) days after the delivery of an Election Notice by the Recipient or the deemed election by the Recipient to sell its Interests, whichever is applicable. At the closing of the disposition and acquisition of such Interests the following shall occur:

- (a) the Transferor shall transfer or assign to the Transferee or its nominee all of the Transferor's Interests in accordance with the instructions of the Transferee, and shall execute and deliver to the Transferee or its nominee all documents which may be reasonably required to give effect to the transfer and/or disposition and acquisition of such Interests, in each case free and clear of all Encumbrances, and the Transferor shall be deemed to have warranted its capacity;

(b) the Transferor shall (if so required by the Transferee) deliver to the Transferee a duly executed power of attorney in such form and in favour of such person as the Transferee may nominate so as to enable the Transferee to exercise all rights of ownership in respect of any Shares being transferred (including, without limitation, the voting rights attaching thereto) pending registration of such transfers;

(c) the Transferee shall pay to the Transferor the purchase price therefor in cash and pay for any and all transfer taxes, documentary stamps and similar fees incurred due to the closing under the Buy-Sell Option;

(d) all Default Loans in respect of which the Transferor is the debtor or creditor as at the date of closing shall be deemed satisfied in full (because such Default Loans will be taken into account pursuant to Article 12.3 in determining the Appraised Value);

(e) if any fees under any loan are due or owing due to the transfer or assignment of Shareholder's Interests, then the Company or the Subsidiaries shall pay such fees when due; and

(f) if requested by the Transferee, the Transferor shall procure the resignation of all Managers appointed by the Transferor and such resignations shall take effect without any liability on the Company for compensation for loss of office or otherwise.

9.6 If the Transferor shall fail or refuse to transfer or assign any of its Interests in accordance with its obligations under this Article 9, the Transferee shall be entitled at its election, by written notice given to the Transferor within ten (10) days after the date of such failure, either:

(a) to receive a refund of the Deposit and from the Transferor as liquidated damages and its exclusive remedy an amount equal to the Deposit; or

(b) to pursue any and all remedies available under the Shareholders' Agreement (if any) or at law or equity and/or to require the Company to authorize some person to execute and deliver on its behalf the necessary transfer(s) and/or assignment(s), and the Company may receive the purchase money in trust for the Transferor and cause the Transferee (or its nominees), in the case of Shares, to be registered as the holder of such Shares. The receipt of the Company for the purchase consideration shall be a good discharge to the Transferee (who shall not be bound to see to the application thereof). The Company shall pay the purchase money into a separate bank account and shall hold the same on trust for the Transferor.

If the Transferee fails to give notice of such election as provided in this Article 9.6 the Transferee shall be deemed to have elected the remedy set forth in Article 9.6(a).

9.7 If the Transferee shall fail or refuse to complete the purchase of the Transferor's Interests in accordance with its obligations under this Article 9, the Transferor shall be entitled at its election, by written notice given to the Transferee within thirty (30) days after the date of such failure, either:

(a) to receive from the Transferee as liquidated damages and as its exclusive remedy an amount equal to the Deposit (and apply the Deposit to payment of the same); or

(b) to cause the Transferee to sell its Interests to the Transferor at a purchase price which is ten (10) per cent. less than the price which the Transferor would have received if the Transferee had purchased its Interests at the closing. The provisions of Article 9.5 shall apply mutatis mutandis to the closing of an acquisition of Interests pursuant to this Article 9.7(b), with the thirty (30)-day period referred to therein commencing on the date of the Transferee's failure or refusal to complete the purchase of the Transferor's Interests and references to the Transferor and the Transferee therein switched.

If the Transferor fails to give notice of such election as provided in this Article 9.7, the Transferor shall be deemed to have elected the remedy set forth in Article 9.7(a).

#### **Art. 10. Certain Sales of the Sub-Class 2 Shareholders Interests.**

10.1 If the Shareholders unanimously agree or under any other cause under any Shareholders' Agreement that a Sub-Class 2 Default has occurred:

(a) the Sub-Class 2 Shareholder, except where the relevant Sub-Class 2 Default is no longer subsisting pursuant to paragraph (b) of the definition of "Sub-Class 2 Default" and the Owner (as defined in the relevant Hotel Advisory Services Agreement (if any)) is not seeking any further remedy in respect of the relevant Advisor Default (as defined in the relevant Hotel Advisory Services Agreement (if any)), shall have the option (exercisable for so long as the relevant Sub-Class 2 Default subsists; or if the relevant Sub-Class 2 Default is no longer subsisting pursuant to paragraph (b) of the definition of "Sub-Class 2 Default", any period during which the Owner (as defined in the relevant Hotel Advisory Services Agreement) is seeking a further remedy in respect of the relevant Advisor Default (as defined in the relevant Hotel Advisory Services Agreement)) to sell all of its Interests to the Sub-Class 1 Shareholder at a price equal to 90 per cent of the Appraised Value of such Interests, and the Sub-Class 1 Shareholder shall be obligated to purchase such Interests at such discounted price. The Sub-Class 2 Shareholder may exercise such option by delivering written notice of such exercise to the Sub-Class 1 Shareholder prior to the end of such 60-day period. Once such notice of exercise is given then the Appraised Value of such Interests shall be determined as provided in Article 12.3; and

(b) the Sub-Class 1 Shareholder shall have the option (exercisable for so long as the relevant Sub-Class 2 Default subsists) to cause the Sub-Class 2 Shareholder to sell all of its Interests to the Sub-Class 1 Shareholder at a price equal to the Appraised Value of such Interests. The Sub-Class 1 Shareholder may exercise such option by delivering written

notice of such exercise to the Sub-Class 2 Shareholder. Once such notice of exercise is given then the Appraised Value of such Interests shall be determined as provided in Article 12.3 below.

10.2 The closing of the acquisition of the Sub-Class 2 Shareholder's Interests pursuant to Article 10.1 shall be held at the registered office of the Company on a mutually acceptable date not later than thirty (30) days after the determination of the Appraised Value. At such closing the following shall occur:

(a) the Sub-Class 2 Shareholder shall transfer or assign to the Sub-Class 1 Shareholder or its nominee all of the Sub-Class 2 Shareholder's Interests in accordance with the instructions of the Sub-Class 1 Shareholder, and shall execute and deliver to the Sub-Class 1 Shareholder or its nominee all documents which may be reasonably required to give effect to the transfer and/or disposition and acquisition of such Interests, in each case free and clear of all Encumbrances, and the Sub-Class 2 Shareholder shall be deemed to have warranted its capacity;

(b) the Sub-Class 2 Shareholder shall (if so required by the Sub-Class 1 Shareholder) deliver to the Sub-Class 1 Shareholder a duly executed power of attorney in such form and in favour of such person as the Sub-Class 1 Shareholder may nominate so as to enable the Sub-Class 1 Shareholder to exercise all rights of ownership in respect of any Shares being transferred (including, without limitation, the voting rights attaching thereto) pending registration of such transfers;

(c) the Sub-Class 1 Shareholder shall pay to the Sub-Class 2 Shareholder the purchase price therefor in cash and pay for any and all transfer taxes, documentary stamps and similar fees incurred due to the closing under the option;

(d) the Shareholders shall settle all Default Loans in respect of which the Sub-Class 2 Shareholder is the debtor or creditor as at the date of closing shall be deemed satisfied in full (because such Default Loans will be taken into account pursuant to Article 12.3 in determining the Appraised Value);

(e) if any fees under any loan are due or owing due to the transfer or assignment of Sub-Class 1 Shareholder's Interests, then the Company or the Subsidiaries shall pay such fees when due; and

(f) if requested by the Sub-Class 1 Shareholder, the Sub-Class 2 Shareholder shall procure the resignation of all Managers appointed by the Sub-Class 2 Shareholder and such resignations shall take effect without any liability on the Company for compensation for loss of office or otherwise.

#### **Art. 11. Option on insolvency of a Shareholder.**

11.1 If a Shareholder (the Insolvent Shareholder) undergoes an Insolvency Event, the Other Shareholder shall have the option (exercisable within thirty (30) days of the relevant Insolvency Event) to cause the Insolvent Shareholder to sell all of its Interests to the Other Shareholder for an amount equal to ninety-five (95) per cent. of the Appraised Value of such Interests. The Other Shareholder may exercise such option by delivering written notice of such exercise to the Insolvent Shareholder. Once such notice is given then the Appraised Value of the Interests shall be determined as provided in Article 12.3 below.

11.2 The closing of the acquisition of the Insolvent Shareholder's Interests pursuant to Article 11.1 shall be held at the registered office of the Company on a mutually acceptable date not later than thirty (30) days after the determination of the Appraised Value. At such closing the following shall occur:

(a) the Insolvent Shareholder shall transfer or assign to the Other Shareholder or its nominee all of the Insolvent Shareholder's Interests in accordance with the instructions of the Other Shareholder, and shall execute and deliver to the Other Shareholder or its nominee all documents which may be reasonably required to give effect to the transfer and/or disposition and acquisition of such Interests, in each case free and clear of all Encumbrances, and the Insolvent Shareholder shall be deemed to have warranted its capacity;

(b) the Insolvent Shareholder shall (if so required by the Other Shareholder) deliver to the Other Shareholder a duly executed power of attorney in such form and in favour of such person as the Other Shareholder may nominate so as to enable the Other Shareholder to exercise all rights of ownership in respect of any Shares being transferred (including, without limitation, the voting rights attaching thereto) pending registration of such transfers;

(c) the Other Shareholder shall pay to the Insolvent Shareholder the purchase price therefor in cash and pay for any and all transfer taxes, documentary stamps and similar fees incurred due to the closing under the option;

(d) all Default Loans in respect of which the Insolvent Shareholder is the debtor or creditor as at the date of closing shall be deemed satisfied in full (because such Default Loans will be taken into account pursuant to Article 12.3 in determining the Appraised Value);

(e) if any fees under any loan are due or owing due to the transfer or assignment of a Shareholder's Interests, then the Company or the Subsidiaries shall pay such fees when due; and

(f) if requested by the Other Shareholder, the Insolvent Shareholder shall procure the resignation of all Managers appointed by the Insolvent Shareholder and such resignations shall take effect without any liability on the Company for compensation for loss of office or otherwise.

#### **Art. 12. Appraised value.**

12.1 Following any exercise under these Articles with respect to which the Appraised Value of the Subsidiaries is to be determined, as the case may be, such Appraised Value shall be determined as follows:

(a) The Shareholders shall first attempt for a period not to exceed ten (10) days to reach agreement on such Appraised Value. If the Shareholders agree, such agreed upon amount shall be the Appraised Value, failing which the Appraised Value shall then be determined as set forth below in this Article 12.1.

(b) If the Shareholders have not agreed upon the Appraised Value pursuant to Article 12.1 (a), then, within ten (10) days after the ten (10)-day period to reach agreement in Article 12.1 (a) has expired, a Qualified Appraiser shall be appointed by or on behalf of the President of the RICS upon the application of any Shareholder.

(c) Each of the Sub-Class 1 Shareholder(s) and the Sub-Class 2 Shareholder(s) shall ensure that the Qualified Appraiser is given physical access to the Properties and to the books and records of the Subsidiaries which are the subject of such appraisal including the last three years' financial statements of the Subsidiaries and the financial statements of the Subsidiaries for the year to date. The Sub-Class 1 Shareholder(s) and the Sub-Class 2 Shareholder(s) shall share equally the costs of the Qualified Appraiser.

(d) The Qualified Appraiser shall appraise the Subsidiaries and determine the fair market value thereof as of the date when the ten (10)-day period in Article 12.1 (a) expired (the Appraisal Date) (based on the assumption, inter alia, that the price to be paid by any prospective buyer will be reduced to reflect prospective payment of stamp and transfer duties costs and expenses) and shall issue its findings as to valuation in a written format within thirty-five (35) days after the end of such ten (10)-day period.

12.2 The Appraised Value for the Subsidiaries shall be net of all third party debts of the Subsidiaries and therefore is equal to the net amount a buyer would pay to the seller of the shares in the Subsidiaries with the presumption that a buyer shall either assume such debt or pay off such debt.

12.3 In Articles 10.1 and 11.1, where the Appraised Value to be determined is of a Shareholder's Interests:

(a) the Appraised Value of the Subsidiaries shall first be determined as provided in Articles 12.1 and 12.2;

(b) the Appraised Value of the relevant Shareholder's Interests shall, subject to sub-clauses (c) and (d) below, equal the amount such Shareholder would have been entitled to receive if the Subsidiaries had been sold for their Appraised Value on the Appraisal Date and the Company had been liquidated and distributed the net proceeds and all other assets to the Shareholders pursuant to the Shareholders' Agreement (if any) (assuming for these purposes no liquidation expenses or contingent liabilities of the Company);

(c) if the relevant Shareholder is the debtor in respect of any Default Loans, the Appraised Value shall be reduced by the amount of such Default Loans outstanding as at the Appraisal Date (including accrued but paid interest); and

(d) if the relevant Shareholder is the creditor in respect of any Default Loans, the Appraised Value shall be increased by the amount of such Default Loans outstanding as at the Appraisal Date (including accrued but paid interest).

### **Art. 13. Powers of the General Meeting.**

13.1 As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

13.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

### **Art. 14. Annual General Meeting - Other General Meetings.**

14.1 If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Monday in May of each year at noon. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

14.2 Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

14.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

14.4 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

14.5 Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

### **Art. 15. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.**

15.1 The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or (ii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

15.2 Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

15.3 If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

15.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

15.5 Subject to Article 15.8 below, resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

15.6 Subject to Article 15.8 below, the Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

15.7 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

15.8 The Sub-Class 1 Shareholder(s) and/or the Company shall not (save as otherwise specifically provided or contemplated in the Shareholders' Agreement) (if any) without the prior written consent of the Sub-Class 2 Shareholder (such consent not to be unreasonably withheld):

(a) make any alteration to the rights attaching to the Shares;

(b) notwithstanding any provisions of the Shareholders' Agreement (if any), allot or issue any shares of any class or securities or grant to any person any option or right to call for the issue of any shares of any class or securities or reorganise (including the increase of) its share capital, or procure or permit any Group Company to do such things in respect of the shares or securities of such Group Company; or

(c) any alteration to the Articles.

15.9 Each Share is entitled to one vote at General Meetings.

#### **Art. 16. Management.**

16.1 The Company shall be managed by four (4) Managers who need not be Shareholders and who shall not be resident in the United Kingdom, as follows:

(a) up to two (2) Sub-Class 2 Managers appointed in accordance with Articles 16.2 below and 16.4 below, both of whom shall at all times be Resident Managers; and

(b) up to two (2) Sub-Class 1 Managers appointed in accordance with Articles 16.3 and 16.4 below, of which at least one (1) shall at all times be a Resident Manager.

16.2 Subject to any provisions in the Shareholders Agreement (if any), the Sub-Class 2 Shareholder solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the Other Shareholder) signed by the Sub-Class 2 Shareholder or a duly authorized officer to propose two (2) persons for appointment by the General Meeting as Sub-Class 2 Managers from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such Sub-Class 2 Manager and to propose the appointment of another person to act in place of such Sub-Class 2 Manager.

16.3 The Sub-Class 1 Shareholder solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the Other Shareholder) signed by the Sub-Class 1 Shareholder or a duly authorized officer to propose two (2) persons for appointment by the General Meeting as Sub-Class 1 Managers from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such Sub-Class 1 Manager and to propose the appointment of another person to act in place of such Sub-Class 1 Manager.

16.4 In respect of the Resident Managers:

(i) the Shareholders shall at all times ensure that there are proposed as Managers a sufficient number of Resident Managers so that the Board shall at no time be made up of a majority of Managers who are not Resident Managers;

(ii) each Shareholder shall further ensure that in no event shall it propose for appointment, or fail to require the removal of, any Resident Manager who shall be anything other than ordinarily resident in Luxembourg.

16.5 The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers in accordance with Articles 16.1, 16.2, 16.3 and 16.4 above, their remuneration and the term of their office. Sub-Class 1 Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

16.6 The Managers are appointed, they shall constitute the Board.

#### **Art. 17. Meetings of the Board.**

17.1 The Board shall appoint a Chairman among the Sub-Class 2 Managers and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, any other Sub-Class 2 Managers present shall act as chairman pro tempore for such meeting.

17.2 Meetings of the Board shall be held in Luxembourg at such times as the Board shall determine but, unless otherwise agreed in writing by one of the Sub-Class 1 Managers, a meeting of the Board shall be held at least quarterly.

17.3 Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least five (5) Business Days in advance of the date set for such meeting together with the agenda of such meeting and relevant Board papers, provided that any Manager may require a meeting of the Board to be held on not less than twenty-four (24) hours' notice if he or she considers that circumstances justify such shorter period of notice in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

17.4 No such written convening notice is required if all the Managers state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

17.5 Unless otherwise provided in the Articles, the quorum for meetings of any Board shall be two (2) Managers, of whom one (1) must be a Sub-Class 1 Manager and one (1) must be a Sub-Class 2 Manager, present at the commencement and throughout the whole of the meeting provided that:

(a) such meetings shall not be quorate unless the number of Resident Managers present in person shall exceed the aggregate of all other Managers in attendance in person or by proxy;

(b) (subject as provided in (a) above) each Manager shall be allowed to appoint another Manager as his/her/its proxy in his/her/its absence;

(c) if within one (1) hour from the time appointed for the meeting a quorum is not present the meeting shall (unless a Sub-Class 1 Manager and a Sub-Class 2 Manager agree otherwise) stand adjourned to the second Business Day next following at the same time and place, unless the meeting has been called at short notice pursuant to Article 17.3 in which case such meeting shall stand adjourned to the Business Day next following at the same time and place; and

(d) (subject as provided in (a) above) the quorum at the continuation of any meeting adjourned pursuant to (c) above shall be any one (1) Manager present in person.

17.6 Decisions are taken by unanimous vote of the Managers present and/or represented.

17.7 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

17.8 Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis (iv) the Managers can properly deliberate and (v) none of the Managers attending the meeting by such means attend from the United Kingdom. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

17.9 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency and subject to the ratification during the next Board meeting physically held in Luxembourg, or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

#### **Art. 18. Minutes of meetings of the Board.**

18.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting.

18.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

#### **Art. 19. Powers of the Board.**

19.1 The Board is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

19.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

### **Art. 20. Delegation of powers.**

20.1 The Board may appoint the Sub-Class 2 Managers (délégués à la gestion journalière), who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. The Board may delegate the following matters (without limitation to the foregoing) to the Sub-Class 2 Managers, as part of the daily management, on such terms and subject to such limitations as the Board shall determine:

- (a) matters in the annual operating plan approved by the Board;
- (b) expenditure by the Company and/or of the members of the Group to the extent that:
  - (i) it is included in an annual operating plan approved by the Board;
  - (ii) it is (in aggregate for the Group) within 110 per cent. for any asset level budget line item in an approved annual operating plan and in aggregate for all line items within 105 per cent. of an approved asset level budget, except expenses of a type that vary with occupancy to the extent that they rise in proportion to occupancy levels that exceed the applicable asset level budget;
  - (iii) it constitutes Emergency Expenditure;
  - (iv) it constitutes Non-Discretionary Expenditure; and
  - (v) it relates to settlement of a property insurance claim of less than fifty thousand Pounds Sterling (GBP 50,000.-).

For the avoidance of doubt the matters set out in Article 21 shall not be delegated to the Managers conducting daily affairs but shall be reserved for decision by the Board as a whole.

20.2 The Board is also authorised to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 21. Matters reserved to the Board.** Notwithstanding the approval of the Shareholders at a General Meeting according to the Law, the following matters are subject to the prior approval of the Board:

- (a) new issues: the issue of Shares, debentures, convertible notes, or other instruments convertible into Shares or debentures, options or other equity or debt securities of the Company;
- (b) financial accommodation: the Company entering into borrowings or other financial accommodation resulting in total financial accommodation to, or borrowings of, the Company exceeding one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000.-) not contained in the annual operating plan;
- (c) capital expenditure or other expenditure commitments exceeding one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000.-) either individually or cumulatively and not contained in the annual operating plan;
- (d) annual operating plan: approval of the annual operating plan of the Company, and any material departures from the annual operating plan;
- (e) unusual transactions: the Company entering into any transaction that is not in the ordinary course of the Business and that requires the Company to outlay funds exceeding fifty thousand Pounds Sterling (GBP 50,000.-);
- (f) provision of loans: the provision of any loan to any Person other than a Group Company or otherwise in the ordinary course of the Business;
- (g) guarantees: the Company entering into or becoming liable under any guarantee or indemnity, or similar arrangement under which the Company might incur liability in respect of the financial obligation of any other person other than a Group Company or otherwise in the ordinary course of the Business;
- (h) security interests: the creation of any security interest over assets of the Company in favour of any person other than in the ordinary course of the Business;
- (i) assets: the sale, transfer, lease, assignment, disposal or acquisition of assets or any contract to do so where the market value of such assets or the consideration in respect of the sale or acquisition of such assets is in excess of one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000.-);
- (j) name change and branding: any change in the name of the Company or brands or trading styles used in the Business;
- (k) dividends: the declaration or payment of any dividend;
- (l) winding up: the appointment of a receiver, liquidator or administrator to the Company or any proposal to wind up the Company or make any composition or arrangement with creditors;
- (m) auditors and lawyers: the removal of the Company's auditor and the appointment of any replacement or a change to the Company's legal advisers;
- (n) accounting policy: any change in accounting policy or change to the financial year end;
- (o) constitutional documents: any amendment to the Articles;
- (p) variation of securities rights: any variation to the rights attaching to any securities or the redemption, buy-back or cancellation of any issued securities;
- (q) litigation: the commencement or settlement of any litigation, arbitration or other proceedings that will cause, or is likely to cause, the Company to incur liabilities, losses, damages, costs or expenses (including legal costs) in excess of fifty thousand Pounds Sterling (GBP 50,000.-) in aggregate;
- (r) business change: any material change in the Business;



(s) executives: the appointment or termination of the appointment of employees of the Company with a salary of in excess of one hundred fifty thousand Pounds Sterling (GBP 150,000.-), or any variation of their remuneration or terms of employment;

(t) incentive plan: the establishment of any employee incentive plan not included in the annual operating plan and any material departures from any existing plan; and

(u) directors' fees: the payment of any fee or other remuneration to a Manager not included in the annual operating plan for his or her service as a Manager of the Company.

#### **Art. 22. Binding signatures.**

22.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Sub-Class 1 Manager and one Sub-Class 2 Manager.

22.2 The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of any Sub-Class 2 Manager appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 20 above.

**Art. 23. Liability of the Manager(s).** The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **Art. 24. Audit.**

24.1 If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

24.2 The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be reappointed.

**Art. 25. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on first (1<sup>st</sup>) January and ends on thirty-first (31<sup>st</sup>) December of each year.

#### **Art. 26. Annual Accounts.**

26.1 Every year as of the accounting year's end, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

26.2 Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

#### **Art. 27. Distributions.**

27.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital (the Legal Reserve).

27.2 After allocation to the Legal Reserve, the Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits or distributable reserves to the Shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed subject to the allocation of net profits to the Legal Reserve required by the Law and subject to any distribution waterfall under the Shareholders Agreement (if any), to Ordinary Shares in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the par value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class E Shares held by them, then,

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class F Shares held by them, then

- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class G Shares held by them, then

- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Class H Shares held by them, and then

- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution (subject to the Preference Shares rights under the Articles),

Should the whole last outstanding class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class I Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution (subject to the Preference Shares rights under the Articles) shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class H Shares).

Notwithstanding the above and in case no distribution is made to the Preference Shares under the Shareholders Agreement (if any), the holder(s) of Preference Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the Preference Shares held by them.

The Manager or, in case of plurality of Managers, the Board is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The Manager or, in case of plurality of Managers, the Board will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

#### **Art. 28. Dissolution.**

28.1 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one or several Shareholders.

28.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 15 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

28.3 The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders in accordance with the distribution rules set forth under Article 27 above.

**Art. 29. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, the Shareholders' Agreement or any other agreement entered into by the Shareholders from time to time.

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to (i) appoint for an unlimited period of time and effective as the date of the present Meeting Micheal Dal Bello, manager born in London, Ontario, Canada, on November 27, 1960 with his professional address at 46a, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, and Justyna Bielasik, manager born in Sieradz, Poland, on May 10, 1980 with his professional address at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, both as Sub-Class 1 managers of the Company; and (ii) designate the current managers of the Company, Mr. Michael Kidd born in Basingstoke, England on April 18, 1960 and having its professional address at 46a, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and Mr. Eric Lechat, manager, born in Leuven, Belgium, on February 21, 1980 with his professional address at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, both as Sub-Class 2 Managers of the Company. As a consequence of the above designations and appointments, the board of managers of the Company is now constituted as follows:

- Micheal Dal Bello, Sub-Class 1 Manager;
- Justyna Bielasik, Sub-Class 1 Manager;
- Mr. Michael Kidd, Sub-Class 2 Manager; and
- Mr. Eric Lechat, Sub-Class 2 Manager.

#### *Eighth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each acting individually, acting under his/her/its sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares and the subsequent Reclassification in the register of shareholders of the Company.

### Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at two thousand Euros (2,000.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit mars,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Gilmour Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) et ayant un capital social de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) (la Société). La Société a été constituée le 17 février 2012 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

Ont comparu:

1. WESTPORT INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 155.231 et ayant un capital social de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 mars 2012; et

2. FREP Holdings Canada I L.P., une société en commandite établie selon le droit d'Alberta, Canada, ayant son siège social au 110-10830 Jasper Avenue Edmonton, Alberta, Canada T5J 2B3,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 mars 2012,

(ci-après collectivement les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités d'enregistrement.

Les Associés ont unanimement requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que les quatre cent quatre-vingt (480) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25.-) par part sociale, représentant l'entière du capital social votant de la Société d'un montant de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) sont dûment représentées à cette Assemblée laquelle est partant régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille Livres Sterling (GBP 1.000,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-), représenté par quatre cents quatre-vingt (480) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25.-) par part sociale à un montant de treize mille Livres Sterling (GBP 13.000,-) par la création et l'émission de quarante (40) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25.-) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

3. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 2 ci-dessus par voie de paiement en numéraire.

4. Création de classes de parts sociales ordinaires et de parts sociales préférentielles et reclassification de toutes les parts sociales émises dans le capital social de la Société (la Reclassification).

5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social et la Reclassification adoptées aux points 2. et 4. ci-dessus.

6. Refonte totale des Statuts;

7. (i) Nomination, pour une période illimitée et effective au jour de l'Assemblée, de Mr. Micheal Dal Bello et Justyna Bielaski en qualité de gérants de Sous-Classe 1 de la Société; et (ii) désignation des gérants actuels de la Société, Mr Eric Lechat et Mr. Michael Kidd en qualité de gérants de Sous-Classe 2 de la Société;

8. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, avec pouvoir de substitution total, agissant selon sa seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et de la Reclassification subséquente dans le registre des associés de la Société.

9. Divers.

III. Que les Associés ont unanimement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'entièreté du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux convocations, les Associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille Livres Sterling (GBP 1.000,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-), représenté par quatre cents quatre-vingt (480) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) par part sociale à un montant de treize mille Livres Sterling (GBP 13.000,-) par la création et l'émission de quarante (40) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

*Souscription - Libération*

WESTPORT INVESTMENTS S.à r.l., prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit à quarante (40) nouvelles parts sociales et de libérer entièrement lesdites parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de mille Livres Sterling (GBP 1.000) documenté au notaire instrumentant par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant total de l'augmentation de capital est immédiatement à la libre disposition de la Société, preuve d'une telle disposition a été donnée au notaire soussigné.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de créer les parts sociales suivantes et de procéder à la Reclassification comme suit:

- quatre cent quatre-vingt (480) parts sociales sont reclassifiées en quatre cent trente-deux (432) parts sociales ordinaires de sous-classe A1 et quarante-huit (48) parts sociales ordinaires de sous-classe A2; et
  - 40 parts sociales sont reclassifiées en 40 parts sociales préférentielles.
- ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) par part sociale.

L'Assemblée prend connaissance que l'actionariat de la Société est dorénavant le suivant:

Nom de l'Associé	Nombre et classe de parts sociales
FREP Holdings Canada I LP . . . . .	432 parts sociales ordinaires de sous-classe A1
WESTPORT INVESTMENTS S.À R.L. . . . .	48 parts sociales ordinaires de sous-classe A2; et 40 parts sociales préférentielles

*Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura la teneur de l'article 6 des Statuts modifiés et refondus tels qu'adoptés à la sixième résolution ci-dessous.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de refondre les Statuts dans leur intégralité afin qu'ils aient la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Affaire signifie le fait d'acquérir, de posséder et d'investir dans des hôtels (que ce soit directement ou indirectement à travers des Filiales dans chaque cas) au Royaume-Uni.

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associé en faillite	aura la signification donnée à ce terme à l'Article 11.1.
Associés	signifie les Associés de Sous-Classe 1 et les Associés de Sous-Classe 2 et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associés de Sous-Classe 1	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs des Parts Sociales de Sous- Classe 1 de temps à autre et Associé de Sous- Classe 1 signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associés de Sous-Classe 2	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs des Parts Sociales de Sous- Classe 2 et des Parts Sociales Préférentielles de temps à autre et Associé de Sous-Classe 2 signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Autre(s) Associé(s)	signifie, pour un Associé, tout autre Associé.
Avis de choix	aura la signification donnée à ce terme à l'Article 9.4.2
Avis d'évaluation	aura la signification donnée à ce terme à l'Article 9.2(a).
Avis d'intention	aura la signification donnée à ce terme à l'Article 9.1.
Cas de faillite	Signifie, en ce qui concerne un Associé: (a) un ordre vient d'être donné ou une résolution est passée pour sa dissolution; (b) la nomination d'un liquidateur ou gérant temporaire vient d'être faite dans ce cas; (c) un ordre d'une administration vient d'être donné ou un administrateur vient d'être nommé dans ce cas; (d) tout autre événement en vertu du Pacte d'Associés (s'il y en a un); ou (e) tout événement analogue à ceux qui précèdent dans n'importe quelle juridiction et survenant dans ce cas.
Cédant	aura la signification donnée à ce terme à l'Article 9.4.
Cessionnaire	aura la signification donnée à ce terme à l'Article 9.4.
Charge hypothécaire	signifie toute hypothèque, charge (fixe ou variable), gage, créance privilégiée, nantissement, trust, droit à compensation ou autre droit de tiers ou intérêt (légal ou équitable), y compris tout droit de préemption cédé par voie de titre, de réservation de titre ou tout autre intérêt de toute sorte sur titre ainsi créé ou résultant de, ou tout autre contrat ou arrangement (y compris, sans limitation, un arrangement de vente avec rachat) ayant un effet similaire.
Conseil	signifie le conseil de gérance de la Société.
Conseiller	signifie Hospitality Services.
Contrat de Supervision	signifie tout contrat de supervision pouvant être conclu par et entre la Société et le Conseiller de temps à autre.
Contrats de Conseils Juridiques Hôteliers	signifie tous les contrats de conseils juridiques hôteliers conclus entre les filiales anglaises de la Société et le Conseiller de temps à autre.
Contrôle	signifie l'aptitude ou le droit d'une Personne, directement ou indirectement, que ce soit à travers la propriété de titres assortis du droit de vote, par contrat ou autrement (y compris étant le membre d'un partenariat ayant le droit de gérer les affaires de ce partenariat) (i) de diriger ou causer la direction de la gérance et des politiques d'une autre Personne de façon à ce qu'elles soient conduites en accord avec les souhaits de la première Personne, (ii) de manoeuvrer en assemblée générale avec plus de 50 pour cent des votes d'une autre Personne généralement exerçables, ou (iii) dans le cas d'un partenariat (autre qu'un partenariat ayant un membre possédant le droit de gérer les affaires du partenariat), de recevoir une partie de plus de la moitié des actifs ou des revenus de ce partenariat.
Date d'évaluation	aura la signification donnée à ce terme à l'Article 12.1.
Date de clôture d'Achat-Vente	aura la signification donnée à ce terme à l'Article 9.5.
Dépense d'urgence	aura la signification donnée à ce terme dans chacun des Contrats de Conseils Juridiques Hôteliers.
Dépense non-discrétionnaire	aura la signification donnée à ce terme dans chacun des Contrats de Conseils Juridiques Hôteliers.

Désaccord majeur	signifie la défaillance du Conseil de trouver un accord sur ou approuver un des points listés à l'Article 21, laquelle défaillance a persisté pendant une période de trente (30) jours après qu'un avis écrit en ait été donné par un Gérant aux autres Gérants.
Expert Qualifié	signifie un membre certifié du RICS établi sur le plan national ayant au moins dix (10) ans de bonne réputation et d'expérience dans l'évaluation de propriétés hôtelières du même type et situées dans la même région géographique que les Propriétés.
Famille de l'Associé Westport	signifie Majid Mangalji, ses parents, son épouse, ses enfants et ses frères et soeurs, et les enfants et les épouses de ses frères et soeurs.
Faute	signifie une Faute de Sous-Classe 1 ou une Faute de Sous-Classe 2, selon le contexte.
Faute de Sous-Classe 1	signifie: (a) un manquement substantiel, par un ou plusieurs Associé(s) de Sous-Class 1, à un des termes, conditions ou conventions du Pacte d'Associés devant être exécuté ou observé par lui; (b) une fraude, une faute lourde ou une faute grave commise par un ou plusieurs Associé(s) de Sous-Classe 1; ou (c) une absence d'apport par un ou plusieurs Associé(s) de Sous-Classe 1 financée par un ou plusieurs Associé(s) de Sous-Classe 2 en vertu du Pacte d'Associés (s'il y en a un).
Faute de Sous-Classe 2	signifie: (a) une Faute d'un Conseiller en vertu des termes du Contrat de Supervision (s'il y en a un); (b) une Faute d'un Conseiller en vertu des termes de tout Contrat de Conseils Juridiques Hôtelières (s'il y en a) à condition que le Détenteur (tel que définie dans ce contrat) a exercé ses droits découlant de tout Contrat de Conseils Juridiques Hôtelières (s'il y en a) afin de mettre fin à la «Major Refurbishment Management Services» (tel que définie dans ce contrat) alors cette faute doit de temps à autre cesser d'être une Faute du Conseiller selon les termes du Pacte d'Associés (le cas échéant) et selon cette définition; (c) un manquement substantiel par l'Associé de Sous-Classe 2 à un des termes, conditions ou conventions du Pacte d'Associés (s'il y en a un) devant être exécuté ou observé par lui; (d) une fraude, une faute lourde ou une faute grave commise par l'Associé de Sous-Classe 2; (e) une absence d'apport par l'Associé de Sous-Classe 2 financée par un ou plusieurs Associé(s) de Sous-Classe 1 en vertu du Pacte d'Associés (s'il y en a un); ou (f) tout autre défaut prévu dans le Pacte d'Associés (le cas échéant).
Filiale	signifie toute filiale de la Société.
Gérants	signifie les Gérants de Sous-Classe 1 et les Gérants de Sous-Classe 2 et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérants de Sous-Classe 1	signifie les Gérants dont la nomination par l'Assemblée Générale a été proposée par les Associés Sous-Classe 1 et qui exercent cette fonction pour le moment et Gérant de Sous-Classe 1 signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérants de Sous-Classe 2	signifie les Gérants dont la nomination par l'Assemblée Générale a été proposée par les Associés Sous-Classe 2 et qui exercent cette fonction pour le moment et Gérant de Sous-Classe 2 signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérants résidents	signifie les Gérants qui sont résidents au Luxembourg.
Groupe	signifie la Société et toutes ses Filiales de temps à autre.
Groupe AIMCO	signifie FREP Holdings Canada I LP (une société par actions en commandite Canadienne), Frep Holdings I GP Limited (anciennement 1531008 Alberta Limited) (une société en commandite par actions de droit d'Alberta et l'associé commandité de FREP Holdings Canada I LP), tous les associés commanditaires de FREP Holdings Canada I LP de temps à autre, les pools d'investissements gérés par The Alberta Investment Management Corporation, une société de droit d'Alberta créée par le Alberta Investment Management Corporation Act (Alberta) (AIMCO), tous les clients à qui AIMCO procure des conseils en investissements et/ou des services de gestion dans chaque hypothèse en relation avec les Intérêts et leurs Partenaires respectifs (individuellement et/ou collectivement en totalité ou une partie ou des parties), y compris l'Associé de Sous-Classe 1 lui-même
Groupe Westport	signifie WESTPORT INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée

Hospitality Services	incorporée au Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.231 et tous ses Partenaires de temps à autre. signifie Hospitality Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée Luxembourgeoise enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.305.
Intérêts	signifie toutes les Parts Sociales émises de temps à autre et tous les droits relatifs aux Prêts d'Associés restant échus de temps à autre.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public dans la ville de Londres et dans la ville de Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Montant Disponible	désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où le(s) Associé(s) auraient droit aux distributions de dividendes selon les Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la Réserve Légale relatives à la classe de Parts Sociales à acheter/annuler, mais déduction faite de (i) toutes les pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toutes les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, à chaque fois de la manière indiquée dans les comptes intermédiaires concernés (sans, pour éviter tout doute, aucun double comptage), de sorte que: $MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$ Etant entendu que: MD = Montant Disponible BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) R = toutes les réserves librement distribuables RC = le montant comprenant la réduction du capital social et de(s) Réserve Légale (s) relative(s) à la classe de Parts Sociales à racheter/annuler P = pertes (y compris les pertes reportées) RL = toutes les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts
Montant d'évaluation	aura la signification donnée à ce terme à l'Article 9.2(a) (i).
Montant Total d'Annulation	désigne le montant déterminé par le Gérant unique ou le Conseil (le cas échéant) décidé et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des comptes intermédiaires concernés. Le Montant Total d'Annulation devra être la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de Parts Sociales concernée sauf décision contraire de l'Assemblée Générale de la manière prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.
Option d'Achat-Vente Pacte d'Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'Article 9.1. signifie tout pacte d'associés pouvant être conclu par et entre la Société et les Associés (de temps à autre).
Partenaire	signifie, en ce qui concerne une Personne, une autre Personne qui Contrôle, directement ou indirectement, (i) la première Personne, (ii) est Contrôlée par la première Personne, ou (iii) est avec la première Personne sous Contrôle commun.
Parts Sociales	signifie les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles, et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe A	signifie les parts sociales ordinaires de classes A et toutes sous-classes qui peuvent être créées de temps à autre au sein des parts sociales de Classe A sous forme nominative dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune et une Part Sociale de Classe A signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe B	signifie les parts sociales ordinaires de classes B et toutes sous-classes qui peuvent être créées de temps à autre au sein des parts sociales de Classe B sous forme nominative dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune et une Part Sociale de Classe B signifie n'importe laquelle d'entre elles.

Parts Sociales de Classe C	signifie les parts sociales ordinaires de classes C et toutes sous-classes qui peuvent être créées de temps à autre au sein des parts sociales de Classe C sous forme nominative dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune et une Part Sociale de Classe C signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe D	signifie les parts sociales ordinaires de classes D et toutes sous-classes qui peuvent être créées de temps à autre au sein des parts sociales de Classe D sous forme nominative dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune et une Part Sociale de Classe D signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe E	signifie les parts sociales ordinaires de classes E et toutes sous-classes qui peuvent être créées de temps à autre au sein des parts sociales de Classe E sous forme nominative dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune et une Part Sociale de Classe E signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe F	signifie les parts sociales ordinaires de classes F et toutes sous-classes qui peuvent être créées de temps à autre au sein des parts sociales de Classe F sous forme nominative dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune et une Part Sociale de Classe F signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe G	signifie les parts sociales ordinaires de classes G et toutes sous-classes qui peuvent être créées de temps à autre au sein des parts sociales de Classe G sous forme nominative dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune et une Part Sociale de Classe G signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe H	signifie les parts sociales ordinaires de classes H et toutes sous-classes qui peuvent être créées de temps à autre au sein des parts sociales de Classe H sous forme nominative dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune et une Part Sociale de Classe H signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe I	signifie les parts sociales ordinaires de classes I et toutes sous-classes qui peuvent être créées de temps à autre au sein des parts sociales de Classe I sous forme nominative dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune et une Part Sociale de Classe I signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Sous-Classe 1	signifie les parts sociales de Sous-Classe A1, les parts sociales de Sous-Classe B1, les parts sociales de Sous-Classe C1, les parts sociales de Sous-Classe D1, les parts sociales de Sous-Classe E1, les parts sociales de Sous-Classe F1, les parts sociales de Sous-Classe G1, les parts sociales de Sous-Classe H1, and les parts sociales de Sous-Classe I1, telles que décrites également dans l'Article 6.1, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune dans le capital social de la Société et ayant les droits exposés dans les Statuts.
Parts Sociales de Sous-Classe 2	signifie les parts sociales de Sous-Classe A2, les parts sociales de Sous-Classe B2, les parts sociales de Sous-Classe C2, les parts sociales de Sous-Classe D2, les parts sociales de Sous-Classe E2, les parts sociales de Sous-Classe F2, les parts sociales de Sous-Classe G2, les parts sociales de Sous-Classe H2, et les parts sociales de Sous-Classe I2, telles que décrites également dans l'Article 6.1, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune dans le capital social de la Société et ayant les droits exposés dans les Statuts.
Parts Sociales Ordinaires	signifie les Parts Sociales Classe A, les Parts Sociales Classe B, les Parts Sociales Classe C, les Parts Sociales Classe D, les Parts Sociales Classe E, les Parts Sociales Classe F, les Parts Sociales Classe G, les Parts Sociales Classe H, et les Parts Sociales Classe I.
Parts Sociales Préférentielles	signifie les parts sociales préférentielles enregistrées sous forme nominative dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) et une Part Sociale Préférentielle signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Personne	signifie tout individu, partenariat, corporation, société anonyme ou société à responsabilité limitée, organisation non incorporée ou association, trust (y compris les trustees dans leur capacité en tant que tel) ou toute autre entité.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.



Prêt d'Associé	signifie tout contrat de prêt pouvant être conclu par et entre la Société et n'importe lequel des Associés ou son Partenaire de temps à autre.
Prêt défaillant	aura la signification donnée à ce terme dans le Pacte d'Associés.
Propriété	signifie toute propriété immobilière franche et/ou louée à bail et/ou parts sociales ou intérêts dans des personnes morales ou d'autres entités à travers lesquelles ces actifs sont détenus.
Réserve Légale	aura la signification donnée à ce terme à l'Article 27.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'Article 15.
RICS	signifie le Royal Institute of Chartered Surveyors.
Signifiant	aura la signification donnée à ce terme à l'Article 9.1.
Signifié	aura la signification donnée à ce terme à l'Article 9.1.
Société	signifie Gilmour Holdings S.à r.l.
Société du Groupe	signifie tout membre du Groupe.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.
Transfert d'Associé Autorisé	aura la signification donnée à ce terme dans le Pacte d'Associés.
Valeur d'Annulation Par Part Sociale	sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation devant être appliqué à la classe de Parts Sociales à racheter ou annuler par le nombre de Parts Sociales émises dans cette classe de Parts Sociales;
Valeur Estimée	signifie la valeur déterminée par les Associés d'un commun accord ou à défaut d'accord entre les Associés par l'Expert Qualifié selon l'Article 12.
Versement	aura la signification donnée à ce terme à l'Article 9.4.

## **Art. 2. Forme et Dénomination.**

2.1 La dénomination de la Société est "Gilmour Holdings S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

2.2 La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

## **Art. 3. Objet Social.**

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

3.3 La Société peut prêter des fonds, comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

3.4 La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.5 La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de société en commandite (partenariat) ou entités similaires.

3.6 La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.7 La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est formée pour une période indéterminée.

**Art. 5. Siège Social.**

5.1 Le siège social de la Société est établi au Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil.

5.2 Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital Social.**

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à treize mille Livres Sterling (GBP 13.000,-), divisé en cinq cent vingt (520) Parts Sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune, divisées en:

(i) Quatre cent quatre-vingt (480) Parts Sociales de Classe A divisées en quatre cent trente deux (432) Parts Sociales de Sous-Classes A1 et quarante-huit (48) Parts Sociales de Sous-Classes A2, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées, et

(ii) quarante (40) Parts Sociales Préférentielles, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

Parts Sociales de Classe B divisées en Parts Sociales de Sous-Classe B1 et Sous-Classe B2, Parts Sociales de Classe C divisées en Parts Sociales de Sous-Classe C1 et Sous-Classe C2, Parts Sociales de Classe D divisées en Parts Sociales de Sous-Classe D1 et Sous-Classe D2, Parts Sociales de Classe E divisées en Parts Sociales de Sous-Classe E1 et Sous-Classe E2, Parts Sociales de Classe F divisées en Parts Sociales de Sous-Classe F1 et Sous-Classe F2, Parts Sociales de Classe G divisées en Parts Sociales de Sous-Classe G1 et Sous-Classe G2, Parts Sociales de Classe H divisées en Parts Sociales de Sous-Classe H1 et Sous-Classe H2, et Parts Sociales de Classe I divisées en Parts Sociales de Sous-Classe I1 et Sous-Classe I2, peuvent être créés dans le capital social de la Société de temps à autre avec les droits et obligations qui leur sont attachés selon les Statuts.

Les droits et obligations rattachés aux Parts Sociales doivent être identiques sauf s'il en est autrement prévu par le Pacte d'Associés (le cas échéant), les Statuts ou par la Loi.

Le capital social de la Société peut être réduit par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou de plusieurs classes de Parts Sociales sous réserve que la Société ne puisse à aucun moment acheter et annuler les Parts Sociales de Classe A. Dans l'éventualité de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, de telles annulations et de tels rachats de Parts Sociales doivent être fait dans l'ordre suivant:

- i) Parts Sociales de Classe I;
- ii) Parts Sociales de Classe H;
- iii) Parts Sociales de Classe G;
- iv) Parts Sociales de Classe F;
- v) Parts Sociales de Classe E;
- vi) Parts Sociales de Classe D;
- vii) Parts Sociales de Classe C; et
- viii) Parts Sociales de Classe B.

Dans le cas d'une réduction du capital social par rachat et annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre établi ci-dessus), cette classe de Parts Sociales donne à son(ses) détenteur(s) (au prorata de sa participation dans cette classe de parts sociales) droit à la partie du Montant Total d'Annulation qui a été déterminée par le Gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale, et les détenteurs des Parts Sociales de la classe de Parts Sociales rachetée et annulée devront recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe de Parts Sociales correspondante détenue par eux et annulée.

6.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'Article 15 ci-dessous.

6.3 Le paiement d'une prime d'émission concernant des Parts Sociales de Sous-Classe 1 lors de leur émission sera affecté à un compte de réserve de prime d'émission de Sous-Classe 1 (le Compte de Réserve de Prime d'Emission rattaché aux Parts Sociales de Sous-Classe 1) de la Société. Le paiement d'une prime d'émission concernant des Parts Sociales de Sous-Classe 2 lors de leur émission sera affecté à un compte de réserve de prime d'émission de Sous-Classe 2 (le Compte de Réserve de Prime d'Emission rattaché aux Parts Sociales de Sous-Classe 2) de la Société. Le paiement d'une prime d'émission concernant des Parts Sociales Préférentielles lors de leur émission sera affecté à un compte de réserve de prime d'émission (le Compte de Réserve de Prime d'Emission rattaché aux Parts Sociales Préférentielles) de la Société.

6.4 Le Compte de Réserve de Prime d'Emission rattaché aux Parts Sociales de Sous-Classe 1, le Compte de Réserve de Prime d'Emission rattaché aux Parts Sociales de Sous-Classe 2 et le Compte de Réserve de Prime d'Emission rattaché aux Parts Sociales Préférentielles peuvent être incorporés au capital social de la Société, contre l'émission de Parts Sociales de Sous-Classe 1, de Sous-Classe 2 ou Préférentielles, respectivement, soumis aux conditions stipulées dans les Statuts et le Pacte d'Associés (s'il y en a un).

6.5 Le Compte de Réserve de Prime d'Emission rattaché aux Parts Sociales de Sous-Classe 1 sera réparti exclusivement au pro rata entre les Associés de Sous-Classe 1. Le Compte de Réserve de Prime d'Emission rattaché aux Parts Sociales de Sous-Classe 2 sera réparti exclusivement au pro rata entre les Associés de Sous-Classe 2. Le Compte de Réserve de Prime d'Emission rattaché aux Parts Sociales Préférentielles sera réparti exclusivement au pro rata entre les Associés de Sous-Classe 2.

#### **Art. 7. Parts Sociales.**

7.1 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

7.2 Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des souscriptions/cessions de Parts Sociales et les dates de ces souscriptions/cessions. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

7.3 Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants.

7.4 La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

7.5 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour ce faire et que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

#### **Art. 8. Cessions de Parts Sociales.**

8.1 Aucun Associé ne peut transférer, vendre, céder, renoncer à ou autrement créer ou disposer d'aucun intérêt ou Charge hypothécaire sur aucun de ses Intérêts sauf lorsque cet Article 8 le permet ou le ou les Autre(s) Associé(s) y ont consenti par écrit.

8.2 Nonobstant toute disposition contraire dans le Pacte d'Associés (s'il y en a un), un Associé de Sous-Classe 2 peut transférer tout ou partie de son intérêt légal et bénéficiaire dans ses Intérêts à tout membre du Groupe Westport ou de la Famille de l'Associé Westport (ou aux trustees de tout trust dans lequel ils sont les seuls bénéficiaires ou toute société détenue exclusivement par eux), sous condition qu'il s'engage à ce que ces Intérêts soient re-transférés vers lui ou un autre membre du Groupe Westport ou de la Famille de l'Associé Westport immédiatement avant que ce cessionnaire cesse d'être un membre (ou, dans le cas de trustees étant exclusivement connectée à eux) du Groupe Westport ou de la Famille de l'Associé Westport du moment qu'il n'y ait pas plus de deux (2) Associés de Sous-Classe 2 en même temps.

8.3 Nonobstant toute disposition contraire du Pacte d'Associés (s'il y en a un) un Associé de Sous-Classe 1 peut transférer n'importe quelle(s) partie(s) de son intérêt légal et bénéficiaire dans ses Intérêts à n'importe quel membre du Groupe AIMCO sous condition qu'il s'engage à ce que ces Intérêts soient retransférés vers lui ou un autre membre du Groupe AIMCO immédiatement avant que ce cessionnaire cesse d'être un membre du Groupe AIMCO du moment qu'il n'y ait pas plus de deux (2) Associés de Sous-Classe 1 en même temps.

8.4 Chaque Associé s'engage vis-à-vis de ou des Autre(s) Associé(s) à voter en faveur de toute résolution approuvant un transfert de Part Sociale autorisé par le Pacte d'Associés (s'il y en a un) et/ou les Statuts.

8.5 Nonobstant le contraire, tout transfert de Parts Sociales vers des non-Associés est de plus soumis à l'accord préalable des Associés qui ensemble détiennent pas moins de soixante-quinze (75) pour cent du capital social de la Société pour les besoins de l'article 189 de la Loi.

8.6 La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

8.7 La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

#### **Art. 9. Achat/Vente.**

9.1 Les Gérants travailleront en toute bonne foi afin d'éviter un Désaccord Majeur. A tout moment avant le troisième anniversaire de la date d'adoption de ces Statuts et si mais seulement s'il y a un Désaccord Majeur concernant AUTRE CHOSE QUE:

- (a) La vente de la propriété Hyde Park et/ou de la propriété Ealing; ou
- (b) L'approbation d'un plan d'exploitation annuel,

n'importe quel Associé (le Signifiant), du moment (i) qu'il n'est pas en Faute à ce moment là; et (ii) qu'il n'a pas fait l'objet d'un Cas de Faillite, aura le droit de signifier à un autre (le Signifié) un avis (un Avis d'intention) faisant état d'une déclaration d'intention d'invoquer ses droits en vertu de cet Article 9 (l'Option d'Achat-Vente). Une fois l'Avis d'intention, la Valeur Estimée des Filiales sera déterminée comme prévu dans l'Article 12.1.

9.2 Pas plus tard que vingt (20) jours après la détermination de la Valeur Estimée des Filiales, le Signifiant devra soit:

(a) signifier un avis écrit supplémentaire (l'Avis d'évaluation) au Signifié, spécifiant:

(i) le montant total (le Montant d'évaluation) que le Signifiant serait prêt à payer pour les Filiales à compter de la Date de Clôture de l'Achat-Vente en n'assumant aucun apport ou distribution provenant des Filiales entre la date de l'Avis d'évaluation et la Date de Clôture de l'Achat-Vente, lequel Montant d'évaluation ne peut pas être inférieur que, mais peut être supérieur à la Valeur Estimée des Filiales (et si des apports ou des distributions surviennent, alors le montant payé à la Date de Clôture de l'Achat-Vente sera ajusté de manière appropriée); et

(ii) une estimation des montants qui seraient reçus par le Signifiant et le Signifié, respectivement, en vertu de l'Article 9.3 ci-dessous et prenant en compte le paiement par la Société ou, indirectement, par toute personne désignée, de taxes de transfert applicables, de frais d'estampille, ou de frais similaires générés du fait de la clôture au titre de l'Option Achat-Vente; ou

(b) signifier un avis écrit supplémentaire au Signifié spécifiant que le Signifiant retire son Avis d'intention et annule l'exercice de l'Option Achat-Vente. Si dans un délai de vingt (20) jours après que la Valeur Estimée des Filiales ait été déterminée aucun Avis d'évaluation n'est donné par le Signifiant au Signifié, alors le Signifiant sera considéré comme ayant retiré son Avis d'intention et l'exercice de l'Option Achat-Vente sera traité comme ayant été annulé.

9.3 Après avoir reçu un Avis d'évaluation, le Signifié choisira soit de:

(a) vendre ses Intérêts au Signifiant pour un montant égal au montant que le Signifié aurait eu le droit de percevoir si les Filiales avaient été vendues pour le Montant d'évaluation à la Date de Clôture de l'Achat-Vente (tel que définie ci-dessous) et la Société avait été liquidée et avait distribué les revenus nets de la vente des Filiales et tous les autres actifs aux Associés en vertu du Pacte d'Associés (s'il y en a un) (en n'assumant aucun frais de liquidation ou aucune responsabilité contingente de la Société pour ce faire); ou

(b) acheter les Intérêts du Signifié pour un montant égal au montant que le Signifiant aurait eu le droit de percevoir si les Filiales avaient été vendues pour le Montant d'évaluation à la Date de Clôture de l'Achat-Vente et la Société avait été liquidée et avait distribué les revenus nets de la vente des Filiales et tous les autres actifs aux Associés en vertu du Pacte d'Associés (s'il y en a un) (en n'assumant aucun frais de liquidation ou aucune responsabilité contingente de la Société pour ce faire).

9.4 Si l'Option Achat-Vente est exercée, alors le Signifié aura soixante (60) jours à compter de l'Avis d'évaluation pour exercer l'une ou l'autre de ses options listées à l'Article 9.3 en donnant avis écrit de son choix (un Avis de Choix) au Signifiant. Si le Signifié ne signifie pas un Avis de Choix pendant la dite période, alors le Signifié sera considéré comme ayant choisi de vendre ses Intérêts au Signifiant. Dans un délai de trois (3) Jours Ouvrables après avoir fait son choix en vertu de l'Article 9.3 (soit considéré comme tel ou autrement), l'Associé acquéreur (le Cessionnaire) versera, chez un agent fiduciaire choisi par l'Associé vendeur (le Cédant) et raisonnablement acceptable par le Cessionnaire, des arrhes (le Versement) pour un montant égal à dix (10) pour cent du montant que le Cédant a le droit de percevoir pour ses Intérêts en vertu de l'Article 9.3., lequel versement sera appliqué au prix d'achat lors de la clôture. Ce n'est qu'au moment de la clôture en vertu de l'Article 9.5 ci-dessous que le Cessionnaire peut céder son droit d'acquiescer les Intérêts du Cédant à un tiers désigné par le Cessionnaire du moment que le Cessionnaire demeure responsable pour cet achat.

9.5 La clôture d'une acquisition d'Intérêts en vertu de l'Article 9.4. se tiendra au siège social de la Société à une date mutuellement acceptable (la Date de Clôture de l'Achat-Vente) pas plus tard que trente (30) jours après la signification de l'Avis de Choix par le Signifié ou du choix réputé comme tel par le Signifié de vendre ses Intérêts, selon celui qui est applicable. A la clôture de la cession et acquisition de ces Intérêts, il se passera ce qui suit:

(a) le Cédant transférera ou cédera au Cessionnaire ou à la personne désignée par lui tous les Intérêts du Cédant en accord avec les instructions du Cessionnaire, et exécutera et signifiera au Cessionnaire ou à la personne désignée par lui tous les documents qui pourraient raisonnablement être demandées pour effectuer le transfert et/ou la cession et acquisition de ces Intérêts, dans chaque cas libres et dégagés de toute Charge hypothécaire, et le Cédant sera considéré comme ayant garanti sa capacité de ce faire;

(b) le Cédant donnera (si le Cessionnaire le requiert) au Cessionnaire une procuration dûment signée dans la forme et en faveur de la personne que le Cessionnaire aura pu nommer de façon à ce que le Cessionnaire puisse exercer tous les droits de propriété rattachés aux Parts Sociales faisant l'objet du transfert (y compris, sans limitation, les droits de vote qui y sont rattachés) dans l'attente de l'inscription au registre de ces transferts;

(c) le Cessionnaire paiera donc au Cédant le prix d'achat en espèces et paiera pour toutes les taxes de transfert, les frais d'estampille, ou les frais similaires générés du fait de la clôture au titre de l'Option Achat-Vente;

(d) tous les Prêts Défaillants pour lesquels le Cédant est l'emprunteur ou le créancier à la date de clôture seront considérés comme soldés en totalité (parce que ces Prêts Défaillants seront pris en compte en vertu de l'Article 12.3 pour déterminer la Valeur Estimée);

(e) si des frais au titre d'un prêt sont dus ou recouvrables à cause du transfert ou de la cession des Intérêts d'un Associé, alors la Société ou les Filiales paieront ces frais une fois échu;

(f) si le Cessionnaire le demande, le Cédant cherchera à obtenir la démission de tous les Gérants nommés par le Cédant et ses démissions prendront effet sans que la Société soit tenue de compenser la perte d'emploi ou autre.

9.6 si le Cédant manque ou refuse de transférer ou céder un de ses Intérêts en accord avec ses obligations au titre de l'Article 9, le Cessionnaire aura le droit, dès son choix fait, sur notification par écrit au Cédant dans un délai de dix (10) jours après la date de ce manquement, soit:

(a) de recevoir un remboursement pour le Versement, et du Cédant au titre d'indemnité forfaitaire et comme unique solution un montant égal à celui du Versement; ou

(b) de poursuivre tous les recours disponibles au titre du Pacte d'Associés (s'il y en a un) ou en justice ou en équité et/ou d'exiger de la Société qu'elle autorise quelqu'un à signer et donner en son nom le(s) actes de transfert(s) et/ou l'(les) acte(s) de cession(s) nécessaire(s), et la Société pourra recevoir l'argent de l'acquisition en fidéicommiss pour le compte du Cédant et faire en sorte que le Cessionnaire (ou les personnes désignées par lui), dans le cas de Parts Sociales, soit inscrit comme étant le détenteur de ces Parts Sociales. Le reçu de la Société pour le prix d'acquisition sera libératoire pour le Cessionnaire (lequel ne sera pas obligé d'en constater l'application). La Société versera l'argent de l'acquisition sur un compte bancaire séparé et détiendra le même montant en fidéicommiss pour le compte du Cédant.

Si le Cessionnaire manque de notifier son choix de la façon prévue dans cet Article 9.6 le Cessionnaire sera considéré comme ayant choisi la solution prévue à l'Article 9.6(a).

9.7 Si le Cessionnaire manque ou refuse de finaliser l'acquisition des Intérêts du Cédant en accord avec ses obligations au titre de cet Article 9, le Cédant aura le droit dès son choix fait, sur notification par écrit au Cessionnaire dans un délai de trente (30) jours après la date de ce manquement, soit:

(a) de recevoir du Cessionnaire au titre d'indemnité forfaitaire et comme unique solution un montant égal à celui du Versement (et d'appliquer le Versement au paiement du même); ou

(b) de forcer le Cessionnaire à vendre ses Intérêts au Cédant à un prix d'acquisition qui est dix (10) pour cent inférieur au prix que le Cédant aurait perçu si le Cessionnaire avait acheté ses Intérêts à la clôture. Les dispositions de l'Article 9.5 s'appliqueront mutatis mutandis à la clôture d'une acquisition d'Intérêts en vertu de cet Article 9.7(b), avec le délai de trente (30) jours dont il est question plus haut commençant le jour du manquement du Cessionnaire ou de son refus de finaliser l'acquisition des Intérêts du Cédant et les références au Cédant et au Cessionnaire y sont inversées.

Si le Cédant manque de notifier son choix de la façon prévue dans cet Article 9.7 le Cédant sera considéré comme ayant choisi la solution prévue à l'Article 9.7(a).

#### **Art. 10. Certaines Ventes d'Intérêts d'Associés de Sous-Classe 2.**

10.1 Si les Associés sont tous d'accord sur le fait qu'une Faute de Sous-Classe 2 au titre d'un Pacte d'Associés ou de toute autre cause est survenue:

(a) l'Associé de Sous-Classe 2, sauf si la Faute de Sous-Classe 2 concernée n'est plus persistante en vertu du paragraphe b) de la définition de Faute de Sous-Classe 2 et que le Détenteur (tel que définie dans le Contrat de Conseils Juridiques Hôtelières (s'il y en a)) ne cherche aucun autre recours concernant la Faute du Conseiller (tel que définie dans le Contrat de Conseils Juridiques Hôtelières (s'il y en a)), aura l'option (exerçable tant que la Faute de Sous-Classe 2 concernée persiste, or si la Faute de Sous-Classe 2 concernée n'est plus persistante selon le paragraphe b) de la définition de Faute de Sous-Classe 2 toute période durant laquelle le Détenteur (tel que définie dans le Contrat de Conseils Juridiques Hôtelières (s'il y en a)) cherche un autre recours concernant la Faute du Conseiller concernée (tel que définie dans le Contrat de Conseils Juridiques Hôtelières (s'il y en a)), de vendre tous ses Intérêts à l'Associé de Sous-Classe 1 à un prix égal à quatre-vingt-dix (90) pour cent de la Valeur Estimée de ces Intérêts, et l'Associé de Sous-Classe 1 devra acquérir ces Intérêts à ce prix réduit. L'Associé de Sous-Classe 2 pourra exercer cette option en en avisant par écrit l'Associé de Sous-Classe 1 avant la fin de ce délai de soixante (60) jours. Une fois que cet avis aura été donné, alors la Valeur Estimée de ces Intérêts sera déterminée de la façon prévue à l'Article 12.3 ci-dessous; et

(b) l'Associé de Sous-Classe 1 aura l'option (exerçable tant que la Faute de Sous-Classe 2 concernée subsiste) d'obliger l'Associé de Sous-Classe 2 à vendre tous ses Intérêts à l'Associé de Sous-Classe 1 à un prix égal à la Valeur Estimée de ces Intérêts. L'Associé de Sous-Classe 1 pourra exercer cette option en en avisant par écrit l'Associé de Sous-Classe 2. Une fois que cet avis aura été donné, alors la Valeur Estimée de ces Intérêts sera déterminée de la façon prévue à l'Article 12.3 ci-dessous.

10.2 La clôture de l'acquisition des Intérêts de l'Associé de Sous-Classe 2 en vertu de l'Article 10.1 se tiendra au siège social de la Société à une date mutuellement acceptable pas plus tard que trente (30) jours après la détermination de la Valeur Estimée. Lors de cette clôture, il se passera ce qui suit:

(a) l'Associé de Sous-Classe 2 transférera ou cédera à l'Associé de Sous-Classe 1 ou au représentant de celui-ci tous les Intérêts de l'Associé de Sous-Classe 2 en accord avec les instructions de l'Associé de Sous-Classe 1, et signera et donnera à l'Associé de Sous-Classe 1 ou au représentant de celui-ci tous les documents qui peuvent être raisonnablement demandés pour effectuer le transfert et/ou la cession et l'acquisition de ces Intérêts, dans chaque cas libres et dégagés de toutes Charges hypothécaires, et l'Associé de Sous-Classe 2 sera considéré comme ayant garanti sa capacité de ce faire;

(b) l'Associé de Sous-Classe 2 donnera (si l'Associé de Sous-Classe 1 le demande) à l'Associé de Sous-Classe 1 une procuration dûment signée dans la forme et en faveur de la personne que l'Associé de Sous-Classe 1 aura pu nommer de façon à ce que l'Associé de Sous-Classe 1 puisse exercer tous les droits de propriété sur toutes les Parts Sociales cédées (y compris, sans limitation, les droits de vote qui leur sont rattachés) dans l'attente de l'inscription au registre de ces cessions;

(c) l'Associé de Sous-Classe 1 paiera donc à l'Associé de Sous-Classe 2 le prix d'acquisition en espèces et paiera pour toutes les taxes de transfert, les frais d'estampille, ou les frais similaires générés du fait de la clôture au titre de l'option;

(d) les Associés doivent régler tous les Prêts Défaillants pour lesquels l'Associé de Sous-Classe 2 est l'emprunteur ou le créateur à la date de clôture seront considérés comme soldés en totalité (parce que ces Prêts Défaillants seront pris en compte en vertu de l'Article 12.3 pour déterminer la Valeur Estimée);

(e) si des frais au titre d'un prêt sont dus ou recouvrables à cause du transfert ou de la cession des Intérêts d'un Associé de Sous-Classe 1, alors la Société ou les Filiales paieront ces frais une fois échus; et

(f) si l'Associé de Sous-Classe 1 le demande, l'Associé de Sous-Classe 2 cherchera à obtenir la démission de tous les Gérants nommés par l'Associé de Sous-Classe 2 et ses démissions prendront effet sans que la Société soit tenue de compenser la perte d'emploi ou autre.

#### **Art. 11. Option lors de la faillite d'un Associé.**

11.1 Si un Associé (l'Associé en faillite) subit un Cas de Faillite, l'Autre Associé aura l'option (exerçable dans un délai de trente (30) jours de la survenance du Cas de Faillite concerné) de forcer l'Associé en faillite à vendre tous ses Intérêts à l'Autre Associé pour un montant égal à quatre-vingt-quinze (95) pour cent de la Valeur Estimée de ces Intérêts. L'Autre Associé pourra exercer cette option en avisant l'Associé en faillite. Une fois que cet avis aura été donné, alors la Valeur Estimée de ces Intérêts sera déterminée de la façon prévue à l'Article 12.3 ci-dessous.

11.2 La clôture de l'acquisition des Intérêts de l'Associé en faillite, en vertu de l'Article 11.1, se tiendra au siège social de la Société à une date mutuellement acceptable pas plus tard que trente (30) jours après la détermination de la Valeur Estimée. Lors de cette clôture, il se passera ce qui suit:

(a) l'Associé en faillite transférera ou cédera à l'Autre Associé ou au représentant de celui-ci tous les Intérêts de l'Associé en faillite en accord avec les instructions de l'Autre Associé, et signera et donnera à l'Autre Associé ou au représentant de celui-ci tous les documents qui peuvent être raisonnablement demandés pour effectuer le transfert et/ou la cession et l'acquisition de ces Intérêts, dans chaque cas libres et dégagés de toutes Charges hypothécaires, et l'Associé en faillite sera considéré comme ayant garanti sa capacité de ce faire;

(b) l'Associé en faillite donnera (si l'Autre Associé le demande) à l'Autre Associé une procuration dûment signée dans la forme et en faveur de la personne que l'Autre Associé aura pu nommer de façon à ce que l'Autre Associé puisse exercer tous les droits de propriété sur toutes les Parts Sociales cédées (y compris, sans limitation, les droits de vote qui leur sont rattachés) dans l'attente de l'inscription au registre de ces cessions;

(c) l'Autre Associé paiera donc à l'Associé en faillite le prix d'acquisition en espèces et paiera pour toutes les taxes de transfert, les frais d'estampille, ou les frais similaires générés du fait de la clôture au titre de l'option;

(d) tous les Prêts Défaillants pour lesquels l'Associé en faillite est l'emprunteur ou le créateur à la date de clôture seront considérés comme soldés en totalité (parce que ces Prêts Défaillants seront pris en compte en vertu de l'Article 12.3 pour déterminer la Valeur Estimée);

(e) si des frais au titre d'un prêt sont dus ou recouvrables à cause du transfert ou de la cession des Intérêts d'un Associé, alors la Société ou les Filiales paieront ces frais une fois échus; et

(f) si l'Autre Associé le demande, l'Associé en faillite cherchera à obtenir la démission de tous les Gérants nommés par l'Associé en faillite et ses démissions prendront effet sans que la Société soit tenue de compenser la perte d'emploi ou autre.

#### **Art. 12. Valeur Estimée.**

12.1 A la suite d'un exercice dans les présents Statuts pour lequel la Valeur Estimée des Filiales doit être déterminée, le cas échéant, cette Valeur Estimée sera déterminée comme suit:

(a) Les Associés essaieront d'abord, pendant une période ne devant pas excéder dix (10) jours, de se mettre d'accord sur cette Valeur Estimée. S'ils y parviennent, le montant sur lequel ils se sont mis d'accord deviendra la Valeur Estimée, et en l'absence d'un tel accord sur la Valeur Estimée, elle sera déterminée de la façon prévue dans cet Article 12.1.

(b) Si les Associés n'ont pas pu se mettre d'accord sur la Valeur Estimée en vertu de l'Article 12.1(a), alors, dans un délai de dix (10) jours après que la période de dix (10) jours pour se mettre d'accord prévue à l'Article 12.1(a) ait expiré, un Expert Qualifié sera nommé par ou pour le compte du Président du RICS sur demande d'un Associé quel qu'il soit.

(c) Chaque Associé de Sous-Classe 1 et chaque Associé de Sous-Classe 2 s'assureront que l'Expert Qualifié aura un accès physique aux Propriétés et aux livres et registres des Filiales qui font l'objet de l'expertise y compris les états financiers des Filiales des trois dernières années et les états financiers des Filiales pour l'année en cours. Les Associés de Sous-Classe 1 et les Associés de Sous-Classe 2 partageront de façon égale les coûts de l'Expert Qualifié.

(d) L'Expert Qualifié évaluera les Filiales et déterminera la valeur marchande juste à compter de la date d'expiration du délai de dix (10) jours prévu à l'Article 12.1(a) (la Date d'évaluation) (se basant sur l'hypothèse, entre autres, que le

prix à payer par un acheteur potentiel sera réduit pour refléter un paiement potentiel pour les coûts et dépenses relatifs aux frais d'estampille et aux droits de mutation) et fera un rapport sur ses conclusions quant à l'évaluation dans une forme écrite et dans un délai de trente-cinq (35) jours après la fin de la période de dix (10) jours.

12.2 La Valeur Estimée pour les Filiales sera exempte de toutes les dettes vis-à-vis des tiers des Filiales et donc est égale au montant net qu'un acheteur paierait au vendeur des parts sociales relatives aux Filiales avec la présomption qu'un acheteur soit assumerait une telle dette ou bien soit la réglerait.

12.3 Dans les Articles 10.1 et 11.1, lorsque la Valeur Estimée devant être déterminée est celle des Intérêts d'un Associé:

(a) La Valeur Estimée des Filiales sera d'abord déterminée de la façon prévue dans les Articles 12.1 and 12.2;

(b) La Valeur Estimée des Intérêts des Associés concernés sera, sous condition des paragraphes (c) et (d) ci-dessous, égale au montant qu'un Associé aura eu le droit de percevoir si les Filiales avaient été vendues pour leur Valeur Estimée à la Date d'évaluation et la Société avait été liquidée et avait distribué les revenus nets et tous les autres actifs aux Associés en vertu du Pacte d'Associés (s'il y en a un) (en n'assumant aucun frais de liquidation ou aucune responsabilité contingente de la Société pour ce faire).

(c) Si l'Associé concerné est l'emprunteur de Prêts Défaillants, la Valeur Estimée sera réduite du montant de ces Prêts Défaillants restant impayés à la Date d'évaluation (y compris les intérêts accrus mais payés); et

(d) Si l'Associé concerné est le créateur de Prêts Défaillants, la Valeur Estimée sera augmentée du montant de ces Prêts Défaillants restant impayés à la Date d'évaluation (y compris les intérêts accrus mais payés).

#### **Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.**

13.1 Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

13.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

#### **Art. 14. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales.**

14.1 Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième lundi de mai de chaque année à midi. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

14.2 Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

14.3 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

14.4 Les résolutions des Associés seront adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

14.5 Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être adoptée(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été passées pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

#### **Art. 15. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.**

15.1 Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou (ii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

15.2 Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation l'Assemblée Générale.

15.3 Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

15.4 Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

15.5 Sous conditions de l'Article 15.8 ci-dessous, les résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront adoptées par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront adoptées lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

15.6 Sous conditions de l'Article 15.8 ci-dessous, les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

15.7 Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

15.8 Le(s) Associé(s) de Sous-Classe 1 et/ou la Société ne pourront pas (sauf si cela est prévu spécifiquement ou contemplé dans le Pacte d'Associés (s'il y en a un), sans le consentement écrit préalable de l'Associé de Sous-Classe 2 (ce consentement ne sera pas déraisonnablement retenu):

(a) altérer les droits rattachés aux Parts Sociales;

(b) nonobstant les dispositions du Pacte d'Associés (s'il y en a un), allouer ou émettre des parts sociales de quelque classe que ce soit ou des titres ou accorder à une personne une option ou un droit de demander l'émission de parts sociales de quelque classe que ce soit ou de titres ou réorganiser le capital social (y compris par son augmentation), ou chercher à obtenir de ou permettre à une Société du Groupe de faire cela dans le respect des parts sociales ou des titres de cette Société du Groupe; ou

(c) toutes altérations des Statuts;

15.9 Chaque Part Sociale donne droit à un vote aux Assemblées Générales.

#### **Art. 16. Administration.**

16.1 La Société est administrée par quatre (4) Gérant(s) qui n'a (ont) pas besoin d'être Associés et qui ne seront pas résidents du Royaume-Uni, comme suit:

(a) jusqu'à deux (2) Gérants de Sous-Classe 2 nommés en accord avec les Articles 16.2 et 16.4 ci-dessous, qui seront tous deux des Gérants Résidents; et

(b) jusqu'à deux (2) Gérants de Sous-Classe 1 nommés en accord avec les Articles 16.3 et 16.4 ci-dessous, et un (1) d'entre eux au moins sera un Gérant Résident.

16.2 Sous condition des dispositions du Pacte d'Associés (s'il y en a un), l'Associé de Sous-Classe 2 seulement aura le droit exerçable par avis écrit à la Société (copié aux Autres Associés) signé par l'Associé de Sous-Classe 2 ou un fondé de pouvoir dûment autorisé de proposer deux (2) personnes pour être nommées par l'Assemblée Générale en tant que Gérants de Sous-Classe 2 de temps à autre. Il aura également seul le droit par avis similaire de requérir le retrait d'un Gérant de Sous-Classe 2 et de proposer de nommer une autre personne pour agir à la place de ce Gérant de Sous-Classe 2.

16.3 L'Associé de Sous-Classe 1 seulement aura le droit exerçable par avis écrit à la Société (copié aux Autres Associés) signé par l'Associé de Sous-Classe 1 ou un fondé de pouvoir dûment autorisé de proposer deux (2) personnes pour être nommées par l'Assemblée Générale en tant que Gérants de Sous-Classe 1 de temps à autre. Il aura également seul le droit par avis similaire de requérir le retrait d'un Gérant de Sous-Classe 1 et de proposer de nommer une autre personne pour agir à la place de ce Gérant de Sous-Classe 1.

16.4 En ce qui concerne les Gérants Résidents:

i) Les Associés devront en permanence s'assurer qu'un nombre suffisant de Gérants Résidents est proposé comme Gérants afin que le Conseil ne puisse à aucun moment être constitué d'une majorité de Gérants qui ne soient pas des Gérants Résidents;

ii) Chaque Associé devra de plus s'assurer qu'en aucun cas il proposera de nommer, ou manquer de requérir le retrait de, un Gérant Résident qui sera autre chose que résident ordinaire au Luxembourg.

16.5 Le(s) Gérant(s) est (sont) élu(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants en accord avec les Articles 16.1, 16.2, 16.3 et 16.4 ci-dessus, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant de Sous-Classe 1 peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

16.6 Les Gérants sont nommés, et ceux-ci constitueront le Conseil.

#### **Art. 17. Réunions du Conseil.**

17.1 Le Conseil doit nommer un Président parmi les Gérants de Sous-Classe 2 et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, n'importe quel Gérant de Sous-Classe 2 présent présidera la réunion en question pro tempore.

17.2 Les réunions du Conseil se tiendront à Luxembourg aux moments que le Conseil déterminera mais, à moins qu'un des Gérants de Sous-Classe 1 n'en ait convenu autrement par écrit, une réunion du Conseil se tiendra au moins une fois par trimestre.

17.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, accompagné de l'ordre du jour de la réunion et des documents du Conseil correspondants, du moment qu'un Gérant puisse requérir qu'une réunion du Conseil se tienne avec un avis de pas moins de vingt-quatre (24) heures s'il ou si elle considère que les circonstances justifient une période de notification plus courte, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.



17.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

17.5 A moins que les Statuts ne le prévoient autrement, les exigences de quorum pour les réunions d'un Conseil quel qu'il soit seront de deux (2) Gérants, dont un (1) devra être un Gérant de Sous-Classe 1 et un (1) devra être un Gérant de Sous-Classe 2, présents au commencement et pendant toute la réunion, pourvu que:

(a) Ces réunions n'auront pas le quorum à moins que le nombre de Gérants Résidents présents en personne n'excède le total de tous les autres Gérants présents en personne ou par procuration;

(b) (sous condition de (a) ci-dessus) il sera permis à chaque Gérant de nommer un autre Gérant comme son représentant en son absence;

(c) Si dans un délai d'une (1) heure de l'heure spécifiée pour la réunion un quorum n'est pas présent la réunion sera (à moins qu'un Gérant de Sous-Classe 1 et un Gérant de Sous-Classe 2 n'en décident autrement) ajournée au deuxième jour ouvrable suivant à la même heure et au même endroit, à moins que la réunion n'ait été convoquée dans un délai de notification court en vertu de l'Article 17.3 auquel cas la réunion sera ajournée au prochain jour ouvrable à la même heure et au même endroit; et

(d) (sous condition de (a) ci-dessus) le quorum lors de la reprise de la réunion ajournée en vertu de (c) ci-dessus sera de un (1) Gérant présent en personne.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés.

17.7 En cas de parité des votes, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

17.8 Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct, (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer et (v) aucun des Gérants présents à la réunion par de tels moyens ne le feront à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

17.9 Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant et à condition que lors de la prochaine réunion tenue physiquement à Luxembourg, le Conseil ratifie, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

#### **Art. 18. Procès-verbaux de réunions du Conseil.**

18.1 Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion.

18.2 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président.

#### **Art. 19. Pouvoirs du Conseil.**

19.1 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

19.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

#### **Art. 20. Délégation de pouvoirs.**

20.1 Le Conseil peut déléguer aux Gérants de Sous-Classe 2 (les délégués à la gestion journalière) qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société. Le Conseil peut déléguer les points suivants (sans être limité à ce qui précède) aux Gérants de Sous-Classe 2, comme faisant partie de la gestion journalière, dans les termes et sujets aux limites que le Conseil déterminera:

(a) points figurant dans le plan d'exploitation annuel approuvé par le Conseil;

(b) dépenses faites par la Société et/ou les membres du Groupe dans la mesure où:

i) elle est comprise dans un plan d'exploitation annuel approuvé par le Conseil;

ii) elle ne dépasse pas (globalement pour le Groupe) cent dix (110) pour cent de la rubrique budgétaire du niveau de l'actif concerné dans un plan d'exploitation annuel approuvé et globalement pour toutes les rubriques budgétaires elle ne dépasse pas cent cinq (105) pour cent du budget approuvé pour un niveau d'actif, sauf pour les dépenses qui varient selon l'occupation dans la mesure où celles-ci augmentent proportionnellement à des niveaux d'occupation qui excèdent le budget applicable au niveau d'actif;

iii) elle constitue une Dépense d'urgence;

iv) elle constitue une Dépense Non-Discretionnaire; et

v) elle concerne le règlement d'une demande d'indemnisation relative à l'assurance d'un bien immobilier qui est inférieure à cinquante mille Livres Sterling (GBP 50.000,-).

Pour éviter le doute les points listés à l'Article 21 ne seront pas délégués aux Gérants conduisant les affaires journalières mais seront réservés aux décisions du Conseil dans son entièreté.

20.2 Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 21. Points réservés au Conseil.** Nonobstant l'accord des Associés à l'Assemblée Générale en conformité avec la Loi, les points suivants sont soumis à l'accord préalable du Conseil:

(a) Nouvelles émissions: l'émission de Parts Sociales, de débentures, d'obligations convertibles, ou d'autres instruments convertibles en Parts Sociales ou débentures, options ou autres titres d'emprunts ou de capitaux propres de la Société;

(b) Facilités de paiement: emprunts ou autre facilité de paiement conclus par la Société ayant pour résultat une facilité de paiement globale de, ou des emprunts de la Société excédant un montant de cent mille Livres Sterling (GBP 100.000,-) non compris dans le plan d'exploitation annuel;

(c) Investissements ou autres engagements de dépense excédant cent mille Livres Sterling (GBP 100.000,-) soit individuellement soit cumulativement et non compris dans le plan d'exploitation annuel;

(d) Plan d'exploitation annuel: approbation du plan d'exploitation annuel de la Société, et de toute modification substantielle apportée au plan d'exploitation annuel;

(e) Transaction inhabituelle: toute transaction faite par la Société qui ne fait pas partie du cours ordinaire de ses Affaires et qui exige que la Société débourse des fonds d'un montant supérieur à cinquante mille Livres Sterling (GBP 50.000,-);

(f) Facilités de prêt: la mise à disposition d'un prêt à une Personne autre qu'une Société du Groupe ou autre dans le cours ordinaire des Affaires;

(g) Garanties: lorsque la Société prend une garantie ou d'une assurance, ou devient responsable au titre d'une garantie ou d'une assurance, ou arrangement similaire au titre duquel la Société pourrait tenue responsable concernant une obligation financière d'une personne autre qu'une Société du Groupe ou autrement dans le cours ordinaire des Affaires;

(h) Sûretés réelles: la création d'une sûreté réelle sur des actifs de la Société en faveur d'une personne en dehors du cours ordinaire des Affaires;

(i) Actifs: la vente, le transfert, la location, la cession, la mise à disposition ou l'acquisition d'actifs ou tout contrat pour ce faire lorsque la valeur marchande de ces actifs ou la somme destinée à la vente ou l'acquisition de ces actifs excède cent mille Livres Sterling (GBP 100.000,-);

(j) Changement de nom et marque: tout changement impliquant le nom de la Société ou des marques ou des types de commerce utilisés dans ses Affaires;

(k) Dividendes: la déclaration ou le paiement de dividendes;

(l) Dissolution: la nomination d'un administrateur judiciaire, liquidateur ou administrateur de la Société ou toute proposition pour dissoudre la Société ou accommoder les créanciers ou conclure un arrangement avec eux;

(m) Réviseurs d'entreprise et avocats: le retrait du réviseur de la Société et la nomination d'un remplaçant ou un changement concernant les conseillers juridiques de la Société;

(n) Procédure comptable: tout changement dans la procédure d'établissement des comptes ou concernant la clôture de l'exercice;

(o) Documents constitutionnels: toute modification des Statuts;

(p) Variation dans les droits rattachés aux titres: toute variation dans les droits rattachés aux titres ou la rédemption, le rachat ou l'annulation de titres émis;

(q) Litiges: le commencement ou le règlement d'un litige, arbitrage ou autres procédures qui rendront, ou sont susceptibles de rendre, la Société responsable ou de lui faire subir des pertes, des dommages, des coûts ou des dépenses (y compris des frais juridiques) excédant cinquante mille Livres Sterling (GBP 50.000,-) au total;

(r) Changement d'affaires: tout changement substantiel dans les Affaires;

(s) Cadres dirigeants: la nomination ou la dénonciation de contrat des employés de la Société ayant un salaire supérieur à cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 150.000), ou toute variation de leur rémunération ou des termes de leur engagement;

(t) Plan d'intéressement: l'établissement d'un plan d'intéressement pour les employés non compris dans le plan d'exploitation annuel et toute modification substantielle d'un plan existant; et

(u) Honoraires des directeurs: le paiement d'honoraires ou d'une autre rémunération à un Gérant non compris dans le plan d'exploitation annuel pour son service en tant que Gérant de la Société.

## **Art. 22. Signatures autorisées.**

22.1 La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un Gérant de Sous-Classe 1 et d'un Gérant de Sous-Classe 2.

22.2 La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil, et ce dans les limites des pouvoirs qui

leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, du Gérant de Sous-Classe 2 nommé à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 20 ci-dessus.

**Art. 23. Responsabilité des Gérants.** Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 24. Commissaire(s) aux comptes.**

24.1 Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

24.2 Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

**Art. 25. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

**Art. 26. Comptes annuels.**

26.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

26.2 Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

**Art. 27. Affectation des bénéfices.**

27.1 Les bénéfices bruts de la Société déclarés dans les comptes annuels, après déduction des dépenses générales, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société (la Réserve Légale).

27.2 Après affectation à la Réserve Légale, le(s) Associé(s) doit(vent) déterminer la façon dont le reste des bénéfices nets annuels sera effectué en affectant toute ou partie de la somme restant à une réserve ou à une provision, en la reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant, avec les bénéfices reportés ou les réserves distribuables, aux/à Associé(s).

Au cours de l'année durant laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, prélevés sur les bénéfices nets et les réserves disponibles provenant des bénéfices non distribués, le montant affecté à cet effet doit être distribué, sous condition de l'affectation des bénéfices nets à la Réserve Légale requise par la Loi et sous condition de la distribution selon the Pacte d'Associés (le cas échéant), pour les Parts Sociales Ordinaires, dans l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir de la distribution de dividendes pour l'année en question un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir de la distribution de dividendes pour l'année en question un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir de la distribution de dividendes pour l'année en question un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir de la distribution de dividendes pour l'année en question un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E auront le droit de recevoir de la distribution de dividendes pour l'année en question un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir de la distribution de dividendes pour l'année en question un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G auront le droit de recevoir de la distribution de dividendes pour l'année en question un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H auront le droit de recevoir de la distribution de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I auront le droit de recevoir le solde de chaque distribution de dividendes (tenant compte des droits des Parts Sociales Préférentielles selon les Statuts).

Si la toute dernière classe de parts sociales (par ordre alphabétique, e.g. Parts Sociales de Classe I) a été annulée suite à son remboursement, rachat ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes (tenant compte des droits des Parts Sociales Préférentielles selon les Statuts) sera alors attribué à la classe de Parts Sociales précédant la dernière classe de Parts Sociales existante dans l'ordre alphabétique inverse (e.g. d'abord Parts Sociales de Classe H).

Nonobstant ce qui est mentionné ci-dessus et en cas d'absence de distribution fait aux Parts Sociales Préférentielles selon les termes du Pacte d'Associés (le cas échéant), les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles auront le droit de recevoir de la distribution de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles détenues par eux.

Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, dans les conditions suivantes:

1. Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil préparera des relevés de comptes intérimaires qui serviront de base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces relevés des comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés à la fin du dernier exercice fiscal, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve conformément à la Loi ou aux présents Statuts.

#### **Art. 28. Dissolution.**

28.1 La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

28.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'Article 15 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

28.3 Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés en accord avec les règles de distribution édictées à l'Article 27 ci-dessus.

**Art. 29. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, conformément au Pacte d'Associés ou à tout autre accord conclu de temps à autre entre les Associés.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de (i) nommer pour une période illimitée et effective au jour de l'Assemblée, Micheal Dal Bello, administrateur, né le 27 novembre 1960 à Londres, Ontario, Canada, avec son adresse professionnelle au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et Justyna Bielasik, administrateur, née le 10 mai 1980 à Sieradz, Pologne, avec son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les deux en qualité de Gérants de Sous-Classe 1 de la Société et (ii) désigner les gérants actuels de la Société, Mr. Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke (Angleterre), résidant professionnellement au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Leuven (Belgique), résidant professionnellement au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérants de Sous-Classe 2 de la Société.

En conséquence des désignations et nominations ci-dessus, le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Micheal Dal Bello, gérant de Sous-Classe 1;
- Ms. Justyna Bielasik, gérant de Sous-Classe 1;
- M. Michael Kidd, gérant Sous-Classe 2; et
- M. Eric Lechat, gérant Sous-Classe 2.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun agissant individuellement, selon leur seule signature, avec pouvoir de substitution total, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et de la Reclassification subséquente dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de deux mille Euros (2.000,-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au représentant des parties comparantes, connu du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, ledit représentant des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mars 2012. Relation: LAC/2012/12373. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 avril 2012.

Référence de publication: 2012043092/1999.

(120057761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

---

**AREA Commercial Finance Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 165.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Référence de publication: 2012032754/10.

(120043261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

---

**Valcopar S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 26.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012035165/13.

(120046425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Advertizing & Business Consulting ABC, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.888.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société Advertizing & Business Consulting ABC, société anonyme: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie BOURLOND.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Pour: *Advertizing & Business Consulting ABC*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012035237/18.

(120046853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**AYYILDIZ SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4760 Pétange, 1B, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 147.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2012.  
POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012032765/11.

(120043396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

---

**BSB-LU, Business Solutions Builders (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 56.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 mars 2012.

Référence de publication: 2012032776/10.

(120043166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

---

**D-Days S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 149, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 156.246.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2012032819/14.

(120043223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

---

**EOF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 105.072.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 mars 2012.

Référence de publication: 2012032844/10.

(120043255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

---

**NepaliMed Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3330 Crauthem, 36, rue Alexandre Schintgen.  
R.C.S. Luxembourg F 1.515.

Les statuts coordonnés au 09 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012033229/9.

(120043265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

---

**EOF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 105.071.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 mars 2012.

Référence de publication: 2012032846/10.

(120043190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

**RECAP I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 141.895.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63947 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012033083/10.

(120043194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

**Timeplus S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4965 Clemency, 26, rue de Sélange.  
R.C.S. Luxembourg B 117.793.

Im Jahre zweitausendzwoölf, dem sechsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck.

Ist erschienen:

Frau Sandra SCHMÜCKER, geborene Kraus, kaufmännische Angestellte, wohnhaft in D-66706 Perl, Erwin-Therre-Strasse 12,

hier vertreten durch Frau Francine MAY, Jurist, mit beruflicher Anschrift in Ettelbrück, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu Perl am März 2012, welche Vollmacht nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Belvollmächtigen und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar nachfolgendes darlegt:

Dass sie die alleinige Teilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "TIMEPLUS, S.à r.l." (Matrikel 2006 2425 491 ), mit Sitz in L-5445 Schengen, 47, Waistrooss, eingetragen im Handels- und Firmenregister in Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 117.793, ist und somit das gesamte Kapital vertritt.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach, am 10. Juli 2006 veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1744 vom 19. September 2006.

Alsdann ersucht die Komparentin den amtierenden Notar den nachfolgenden Beschluss wie folgt zu beurkunden:

*Einzigter Beschluss*

Die Gesellschafterin beschließt den Sitz der Gesellschaft nach L-4965 Clemency, 26, rue de Sélange zu verlegen und in diesem Sinne wird Artikel 3 Satz der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Clemency.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden."

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 600.- €.

Die Gesellschafterin erklärt andurch Folgendes:

"In Anwendung des Gesetzes vom 12. November 2004 erkläre ich der real Begünstigte aller bestehenden Anteile der vorgeannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung , zu sein und, daß es sich bei dem Kapital welches diese Anteile darstellen weder um ein Produkt von Drogengeschäften oder Geldern, die der Finanzierung von Terroristen dienen oder dienen sollen, keine Zuwiderhandlungen der Artikel 506-1 des luxemburgischen Strafgesetzbuches bilden.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ettelbruck, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparentin, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 7 mars 2012. Relation: DIE/2012/2818. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Ries.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 16. März 2012.

Référence de publication: 2012033146/46.

(120043036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

**RSF Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-7471 Saeul, 10B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.369.

Les statuts coordonnés de la société déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012033090/10.

(120043289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

**Prognos-Impuls-Activa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 20.072.

L'an deux mil douze, le dix février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean Bernard dit John NEUMAN, gérant de sociétés, demeurant actuellement à L-9980 Wilwerdange, Maison 32, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité d'administrateur-délégué de

2.- La société anonyme holding de droit luxembourgeois «PARTALUX SPF» ayant son siège social à L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon (RCS Luxembourg No B 27.009)

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, agissant en leur qualité d'associés uniques représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "Prognos-Impuls-Activa S.à.r.l. " avec siège social à L8393 Olm, 42, rue de Capellen,

constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, en date du 16 décembre 1982, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 26 en 1983,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 20072.

Lesquels associés uniques ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

*Unique résolution*

Les associés décident de transférer le siège social vers L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance et modifie en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège de la société est établi dans la Commune de Mamer.»

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 790,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. NEUMAN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2012. Relation: LAC/2012/7273. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.



Luxembourg, le 16 mars 2012.

Référence de publication: 2012033063/35.

(120043060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

---

**Top Toiture S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4571 Differdange, 75, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.112.

---

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012033724/9.

(120043478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**Global Returns Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.384.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Référence de publication: 2012033454/10.

(120043510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**Capital Street S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.873.

---

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 24 février 2012*

L'actionnaire unique a pris en date du 24 février 2012 les résolutions suivantes:

1. accepter la démission de Monsieur Larry K. Davis, demeurant au 220, Ivystone Drive, PA 19335 Downingtown, Etats-Unis d'Amérique, de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat;

2. nommer Monsieur Michael P. Boyle, demeurant au 1130, Berkshire Boulevard, Wyomissing, PA 19610, Etats-Unis d'Amérique, en qualité d'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour période se terminant au 18 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012035269/17.

(120046213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**STY Eau du Paradis Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.417.

---

EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société STY Eau du Paradis Lux SA qui s'est tenue au siège social de la société le 21 mars 2012 que:

1. La société accepte la démission de la société Gessler Management Corp., a limited liability company, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Palm Grove House, P.O. Box, 438 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

2. La société nomme en tant qu'Administrateur Monsieur DASSY Oliver, né le 12 avril 1979 à Uccle, BELGIQUE, résidant à 118, rue Berkendallan, B-1800, Vilvoorde, Belgique. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2012.

Sty Eau du Paradis Lux SA

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2012035083/20.

(120046206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Lux Relais Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 164.457.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2012.

Référence de publication: 2012033565/10.

(120043491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**The Precious Minerals & Energy Company, Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 3.352.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.520.

---

Conformément aux stipulations de la convention d'indivision conclue en date du 29 décembre 2011 entre Monsieur Dominik HÖHN et Madame Claude HÖHN, associés de la Société, les deux cent un mille six cent treize (201.613) parts sociales émises par la Société appartiennent en pleine propriété, respectivement, à Monsieur Dominik HÖHN à hauteur de 50% et à Madame Claude HÖHN à hauteur également de 50%, ceci avec effet au 28 décembre 2011.

Luxembourg, le 21 mars 2012.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012035093/15.

(120045913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Tottenham Hale S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.760.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Mars 2012.

Tottenham Hale S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Manager B*

Référence de publication: 2012035094/15.

(120046826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Treveria Eleven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.964.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012035097/12.

(120045873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Treveria Fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.954.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012035098/12.

(120045958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Treveria Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.349.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012035099/12.

(120045957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.092.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012035163/9.

(120046609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Treveria Forty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 131.023.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012035100/12.

(120046015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Treveria Forty-Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 132.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2012035101/12.

(120045920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Treveria Forty-Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 132.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2012035102/12.

(120045923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Treveria Forty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 131.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2012035103/12.

(120046014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Treveria Forty-Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 132.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2012035104/12.

(120045917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Treveria Forty-Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 131.028.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2012035105/12.

(120046013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Transalliance Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-3487 Dudelange, Krackelshaff, ancienne route de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 32.666.

## EXTRAIT

Il résulte de l'acte reçu par le notaire Jean SECKLER en date du 24 novembre 2011, que Mr Alain KRECKE a été révoqué de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mars 2012.

*Pour la société**Le notaire*

Référence de publication: 2012035149/14.

(120046574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Treveria Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.350.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2012035106/12.

(120045956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Treveria Fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.942.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2012035107/12.

(120045915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Treveria Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2012035108/12.

(120046017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Arena Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.149.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société Arena Investments S.A., société anonyme: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie BOURLOND.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

*Pour: Arena Investments S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012035238/18.

(120046888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Treveria Nineteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2012035109/12.

(120045960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Treveria One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012035110/12.

(120045919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Treveria Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.322.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.033.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012035111/12.

(120046006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Shared Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.776.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

*Extrait*

Par jugement du 02/02/20.12, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société SHARED SERVICES S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 11, Boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Mme Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître KECHOUTE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me KECHOUTE.

Référence de publication: 2012035405/16.

(120046911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Rodrigues S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8715 Everlange, 16, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 104.044.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement du 29 février 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a, conformément à l'article 536 du Code de commerce, déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée:

RODRIGUES Sàrl avec siège social à L-8715 Everlange, 16, rue principale, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 104044, dissoute par jugement du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch en date du 9 novembre 2011.

Pour extrait conforme

30, route de Gilsdorf

L-9234 Diekirch

Maître Sonia DE SOUSA

Le liquidateur / Avocat

Référence de publication: 2012035393/20.

(120046220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Konkal S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 52, rue du Fort Neipperg.  
R.C.S. Luxembourg E 379.

---

*Assemblée générale extraordinaire*

L'an deux mille onze, le vingt cinq août

Les associés pré-qualifiés, par leur représentant susnommé, Monsieur Mahmut KARABAY, décident de transférer le siège social de la société, du 94, Grand Rue à L - 9051 - ETTTELBRÜCK, à la ville de Luxembourg au 52, rue du Fort Neipperg - L - 2230 - LUXEMBOURG

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée, le mandataire des parties comparantes pré-mentionné, a signé le présent acte.

Luxembourg, le 25 août 2011.

M. KARABAY Mahmut.

Référence de publication: 2012035359/16.

(120046948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Jacana S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 10.758.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société JACANA S.A., société anonyme: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie BOURLOND.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Pour: JACANA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012035356/18.

(120046465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Transocean Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 14.845.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012035152/10.

(120046319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Zirkem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 75.184.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012035185/9.

(120046024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---